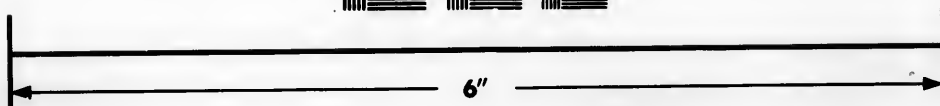
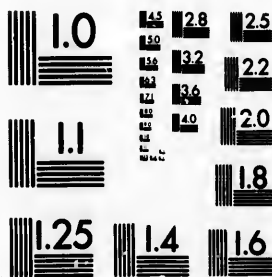


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
25
28
32
36

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
11
12
15
18

© 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

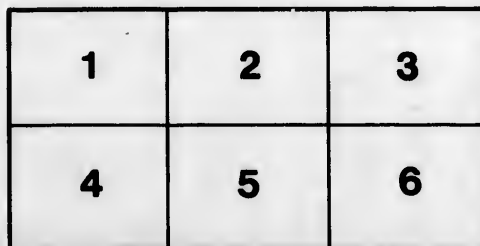
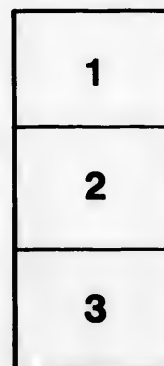
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

re
détails
es du
modifier
er une
l'image

es

errata
to

t
e pelure,
on à

SECRET

887

DES
BLASPHEMES
ET
IMPRÉCATIONS

Approuvé par

ÉDOUARD CHS.,
Arch. de Montréal.

*Inregistré, conformément à l'acte du parlement
du Canada, en l'année mil huit cent quatre-vingt-
sept, par Stanislas Laporte, au bureau du Minis-
tre de l'Agriculture.*

DES
BLASPHEMES
ET
IMPRÉCATIONS

Extraits Divers des Meilleurs Auteurs

PAR

STANISLAS LAPORTE, Prêtre

18607-190)

DÉDIÉ AUX MEMBRES DE LA LIGUE
DU CŒUR DE JÉSUS

*Pater, noster qui est in caelis,
sanctifietur nomen tuum.*

Notre Père qui êtes aux cieux,
que votre nom soit sanctifié.

Pater, clarifica nomen tuum.

Père, glorifiez votre nom.
(JOAN, XII, 28).



MILE-END

IMP. DE L'INSTITUTION DES SOURDS-MUETS

—
1887



f
e
p
l

n
b
t
a
s
s
l
s
.

DÉDICACE

Ce sera éternellement votre gloire, chers frères en Jésus-Christ, de vous être réunis en corps pour combattre et détruire, si possible, le mal de Dieu et le mal de l'homme : le blasphème et l'ivrognerie.

Je vous souhaite le courage de votre noble but, et, pour avoir une part à votre belle récompense je publie ces extraits, que j'aime à vous dédier, pour vous aider et vous encourager. Mais "je vous en conjure, avant toutes choses, faites des supplications, des prières" pour que tous les hommes prononcent avec respect le Saint Nom de Dieu, "*Obsecratio ad Deum, fit pro illis in salutem.*" Et la prière que vous ferez pour cette classe de pécheurs deviendra pour eux une source de salut.

STANISLAS LAPORTE, P^{TR}E.

1860
1861
1862
1863
1864
1865
1866
1867
1868
1869
1870

DES
BLASPHEMES ET IMPRÉCATIONS

Grandeur du Nom de Dieu.

(ANCIEN TESTAMENT).

Le nom du Seigneur est saint et terrible, dit le prophète-royal, "sanctum et terribile nomen ejus (1)", il est digne de tous nos hommages et de toute notre vénération. A ce nom sacré, répèterons-nous avec le grand Apôtre, tout genou doit fléchir au ciel, sur la terre et dans les enfers. C'est pourquoi David nous invite à célébrer ses louanges depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, dès maintenant.

(1) Ps. cxi, 9.

et dans tous les siècles, parce que le Seigneur est élevé au-dessus de toutes les nations, et que sa gloire est au-dessus des cieux (1).

Le nom de Dieu est si redoutable, que les anciens hébreux n'osaient pas le prononcer. Dans les premiers temps, le seigneur n'avait pas voulu Le faire connaître aux patriarches, qu'il avait cependant comblés de faveurs : *Et nomen meum Adonai non iuricavi eis* (2), aussi étaient-ils obligés d'employer une circonlocution pour l'exprimer. Plus tard, quand Il L'eût révélé à Moïse, Il statua que le grand prêtre seul aurait le droit de Le prononcer, et encore une seule fois par an, dans une circonstance solennelle et au milieu du plus grand appareil. Tant le Seigneur est jaloux de la gloire et de la majesté de son Saint Nom !

(1) Ps. cxlii, 2, 4. (2) Exode, vi, 2.

Le Nom de Dieu.

(NOUVEAU TESTAMENT).

Quant à nous, le Seigneur nous a dévoilé non-seulement son Nom, mais encore ses plus belles et ses plus magnifiques prérogatives. Il nous a appris à Lui donner le doux titre d'ami : *“ Vous êtes mes amis, je ne vous donnerai plus le nom de serviteur, parce que le serviteur ne sait ce que fait son maître, mais je vous ai appelés mes amis parce que je vous ai fait savoir tout ce que j'ai appris de mon Père (1) : Qui osera maudire, injurier, blasphémer le nom de son ami ?*

Dieu a voulu encore que nous l'appelions *Notre Père*. Dieu est notre père par création, nous ayant formé à son image et ressemblance. *Unum Patrem habemus Deum (2)*. *Nous n'avons qu'un Père, Dieu.* Dieu, en effet, est tellement Père pour

(1) Jean, xv, 14, 15. (2) Jean, viii, 41.

nous que notre père selon la chair, doit être considéré, à côté de Dieu comme n'étant pas. *Et " pourtant " dit Dieu dans Isaïe, mon nom est blasphémé tout le jour par mes enfants (1).* Jusques à quand, s'écrie St-Ephrem, oserez-vous vous aigrir contre Dieu, qui vous prodigue tant de bienfaits ; vous semblez méconnaître que c'est Lui qui a formé l'homme du limon de la terre et lui a donné un souffle de vie ; que c'est Lui qui soumet toute chose à sa puissance ; quand vous dormez, Il vous garde ; éveillés, Il vous protège, affamés, il vous nourrit ; nus, Il vous vêtit ; tremblants et désolés, Il vous fortifie et vous console. Il n'a pas même épargné son propre Fils pour vous racheter et vous combler de bienfaits (2).

" Que celui qui maudira son père ou sa mère soit mis à mort (3). Or, dit Origène, qui est plus père que Dieu ? Est-

(1) Isaïe, LII, 5. (2) St-Ephrem, Péraou, XLII. (3) Exode, XXI, 12.

ce que celui-là qui t'a fait, te possède et t'a sauvé n'est pas ton Père ? Quel châ- timent ne méritera-t-il donc pas celui qui maudit le Père ? Aussi, dit le même saint, Dieu ordonne dans le Lévitique, que le blasphémateur soit traîné hors du camp d'Israël, et que le bourreau ne soit pas seul à le lapider, mais tout le peuple, afin que tous, d'un commun accord, vengent l'injure qui est faite au Père commun, et que tout homme apprenne que pour une offense aussi grave, il mérite un châtement aussi exemplaire."

Le père aime son enfant. Dieu père nous aime d'un amour infini, éternel, *caritate perpetua dilexi te*. Jésus-Christ lui-même dit de son Père. " *Mon Père vous aime lui-même* (1). Nous pouvons donc dire. " *C'est pourquoi le Père m'aime* (2).

Or, " *Le fils honore son Père, le serviteur son maître. Si donc je suis votre Père, où est l'honneur que vous me rendez*

(1) Jean, xvi, 27. (2) Jean, x, 17.

des (1). “ *Aimons donc Dieu, puisque Dieu nous a aimé le premier* (2). *Il nous a aimé, jusqu'à laver nos péchés dans son sang* (3). Oui, dit l'apôtre, avec une joie mêlée d'admiration. “ *Dieu m'a aimé et s'est livré lui-même à la mort pour moi. Delexit me et tradidit semet-ipsam pro me.*

Tout le Nouveau Testament est le testament de l'amour d'un Dieu pour nous.

Lisez entr'autres passages, l'évangile selon St-Jean. Le père nourrit ses enfants, or dit St-Paul : “ N'est-il pas vrai que le *Pain Eucharistique* que nous rompons est la communion du corps du Seigneur ? N'est-il pas vrai que le calice de bénédiction que nous bénissons, est la communion du sang de Jésus-Christ (4) ? ”

Blasphémateur, vous n'oseriez pas maudire votre père qui vous donnerait le pain de chaque jour. Et vous osez maudire le bon Dieu qui vous donne à manger son corps et son sang.

(1) Malaeh. I, 6. (2) I Jean, 4, 19. (3) Apoc. I, 6. (4) I Cor. x, 16).

Comment prononcer le Nom de Dieu.

Prononçons le Nom de Dieu, puisqu'il a bien voulu nous permettre de le faire. Prononçons-le, afin de Lui rendre, Seigneur de toutes choses, nos hommages et actions de grâces. Prononçons-le avec les mêmes sentiments que les anges et les saints, prosternés devant le trône du Très-Haut, disant sans cesse, avec un religieux tremblement : *Saint, saint, saint, est le Seigneur, Dieu des armées* (1). Prononçons-le avec les mêmes sentiments que le prophète-royal qui, en mille endroits de ses psaumes, emploie toutes les formes du langage pour le bénir et le louer. *Célébrez avec moi la magnificence du Seigneur, s'écrie-t-il avec un pieux transport, et joignons-nous ensemble pour glorifier son saint Nom. Que le Nom glorieux de sa Majesté soit béni dans tous les siècles. Je*

(1) Isaïe, VI, 3.

chanterai des hymnes au Nom du Seigneur Très-Haut ; Je chanterai Votre Nom, ô mon Dieu, par mes cantiques (1).

Prononçons-le avec confiance et amour, comme des enfants bien nés qui se plaisent à célébrer le nom de leur père. Prononçons-le surtout avec une foi vive dans nos prières et nos afflictions, parce que notre principale ressource est dans ce nom sacré : *Adjutorium nostrum in nomine Domini* (2). Lorsque nous sommes en quelque embarras, en quelque danger, le premier mouvement de notre cœur, c'est de l'invoquer ; et ce cri : *Mon Dieu ! ô mon Dieu ?* qui s'échappe alors presque involontairement de nos lèvres, atteste notre faiblesse et le besoin que nous avons du secours d'En-Haut.

Manque de respect au Nom de Dieu.

S'il est honorable et glorieux pour le

(1) Ps. XXXIII, 3. (2) Ps. 7, 18. LXVIII, 35.

nom de Dieu que nous l'unissons à des paroles d'admiration, de louange, de soumission, de prière, rien n'est plus outrageant et injurieux pour ce saint Nom que d'être associé à des paroles de mensonges, de légèreté, de fureur, de vengeance, de malédiction, d'exécration. Or, c'est précisément ce qui arrive dans le violement des vœux et des serments, et plus particulièrement, plus directement dans le *blasphème* et dans les *imprécations*.

Nous étudierons donc ces deux désordres de l'esprit humain.

Qu'est-ce que le blasphème ?

Le blasphème, est une pensée, un désir, une parole, une action qui renferme une injure à Dieu, à l'église, aux Saints, aux choses saintes, ou à toute autre créature considérée comme l'œuvre spéciale de Dieu (1).

(1) Scavini, tom. II, p. 268.

“ Offenser Dieu, en résistant à ses ordres en violant sa loi sainte, c'est sans doute un grand péché, mais l'attaquer de front, vomir des injures contre Lui, pourrait-on croire que l'homme pût en venir jusqu'à cet excès ? Voilà cependant ce que fait le blasphémateur. Aussi l'écriture juge-t-elle ce crime si odieux, qu'elle n'ose pas le désigner par son nom, (comme le fait remarquer le catéchisme du concile de Trente), dans la crainte de souiller notre langue en employant le terme propre et qu'elle se sert même de paroles toutes contraires pour l'exprimer. Ainsi nous lisons dans l'histoire de Job, que sa femme, dans un mouvement de colère et de désespoir, lui dit : *Bénis Dieu et meurs*. Bénir veut bien certainement dire ici maudire et blasphémer. Satan lui-même n'ose s'exprimer différemment. Dans la même histoire, lorsqu'il demande à Dieu de tenter la vertu et la patience de son serviteur, il lui dit : *Etendez un peu votre main sur lui,*

et vous verrez qu'il ne vous bénira pas en face (1) ; ce qui veut dire évidemment, comme dans le précédent texte, s'il ne prononcera pas contre vous des paroles de blasphèmes. L'Ecclésiastique va plus loin encore. Craignant de nommer le blasphème d'une manière quelconque, il se contente de le représenter en termes couverts : *Il y a, dit-il, une autre parole, qui est parole de mort ; qu'elle ne se trouve jamais dans l'héritage de Jacob (5).* Mais comme le blasphème est devenu, hélas ! très commun de nos jours, l'Eglise autorise ses ministres à le nommer pour en faire connaître la nature et l'énormité aux fidèles, afin de leur en inspirer de l'horreur et de les en éloigner.

Blasphémer (de deux mots grecs qui signifient : *je blesse la réputation*) signifie proprement, dans la théologie catholique, injurier Dieu en disant du mal de Lui. St-Paul entend, en effet, par le blasphème, une

(1) Job, 5, 12. (2) Eccl. xxiii, 15.

médiance. Recommandant à son disciple Tite d'avertir les fidèles de ne médire de personne, cet apôtre écrivait : *Admone illas neminem blasphemare* (1). *Avertissez de ne médire de personne.* Et St-Augustin, voulant définir le blasphème, prend ce mot dans le même sens et dit que blasphémer, c'est parler mal des gens de bien. Mais ce Père remarque en même temps qu'on ne se sert communément du terme de blasphème que pour signifier qu'on parle mal de Dieu. Or, si c'est un péché de parler mal du prochain fait à l'image de Dieu, c'en est un bien plus grand sans doute, de parler mal de Dieu lui-même.

Diverses espèces de blasphèmes.

Le blasphème est une pensée, une parole ou une action injurieuse. Le mot *injurieux*, veut dire qui tend à ravir l'honneur. Ces autres mots, *paroles ou actions*, nous

(1) Tit. III.

apprennent qu'il n'est pas nécessaire de parler et de dire aucune parole pour blasphémer, mais que les actions et les gestes peuvent ici, comme en beaucoup d'autres circonstances, tenir lieu de paroles, en avoir la valeur et devenir de véritables péchés de blasphèmes, comme serait de regarder le ciel avec dédain, de frapper des pieds contre terre, de frémir d'indignation et de grincer des dents contre Dieu.

On peut même blasphémer sans prononcer aucun mot et sans faire aucun geste, mais de cœur seulement; comme si, par exemple on nourrissait volontairement dans l'esprit des pensées ou des désirs contraires aux perfections divines, ou aux choses qui concernent la religion. *C'est du cœur, dit Jésus-Christ, que partent les blasphèmes, aussi bien que les faux témoignages : De corde excunt falsa testimonia et blasphemia* (1). Tel est le blasphème de l'impie qui dit dans son

(1) Math. xv, 19.

oeur : *Il n'y a point de Dieu.* Il voudrait bien qu'il n'y en eut point pour venger ses désordres ; il voudrait anéantir la Divinité, sa toute puissance, sa justice, sa Providence, toutes ses infinies perfections. Les démons ne blasphèment jamais qu'en *pensée*, puisqu'ils n'ont pas de corps. Julien l'Apostat, blessé à mort dans un combat, recueille dans sa main le sang qui jaillissait de sa blessure, et, le lançant contre le ciel, il s'écrie : " tu as vaincu *Galiléen.*" Ce furieux blasphéma ainsi des trois manières à la fois : *par la pensée, par la parole et par le geste.*

Une parole ou une action injurieuse à Dieu.

Pour qu'il y ait blasphème, il n'est pas nécessaire d'avoir l'intention formelle, il suffit de proférer contre quelqu'un ou quelque chose, par colère, haine ou indignation, par irréligion des paroles qui sont

injurieuses à Dieu ou à ses saints (1). Une parole peut être blasphématoire en soi ou selon l'acception commune, ou seulement dans l'esprit de celui qui l'emploie. C'est pourquoi le confesseur doit s'appliquer à connaître les mœurs, et souvent au confessionnal il doit se faire répéter les paroles qui ont été employées et demander dans quelle intention elles ont été prononcées.

Le blasphème contre Dieu est ou énonciatif, ou déhonestatif, ou exécutoire.

D'autres auteurs divisent le blasphème en quatre classes : selon l'*intention*, le *mode*, les *paroles*, ou l'*objet*.

1^e *Classe*, à raison de l'intention il est *direct*, s'il est proféré contre Dieu lui-même (quels qu'en soient les mots), avec l'intention formelle de le déshonorer. C'est

(1) Bouvier, tome v, p. 258. Gousset, vol. I, p. 194.

le blasphème *diabolique* rare parmi les fidèles.

Il est *indirect* quand il est adressé aux créatures quels que soient encore les mots dont on se sert, sans vouloir directement déshonorer Dieu.

2^e Classe, à raison du *mode*. Le blasphème est *intérieur* quand il n'est consommé que dans le cœur, par exemple, penser que Dieu n'est pas juste. Il est *extérieur* quand il y a ou des paroles ou des signes injurieux à Dieu ou aux choses saintes. Comme il arrive dans toutes les expressions blasphématoires.

3^e Classe, à raison des *mots*. Il est tantôt *simple* quand il ne renferme rien autre chose que l'injure à Dieu, il est tantôt *hérétique* quand il attaque quelque article de la foi, comme dire que Dieu n'est pas tout puissant, que la Ste-Vierge est une femme comme les autres.

4^e Classe, à raison de *l'objet*. Le blasphème est *immédiat* quand il est adressé

à Dieu lui-même, *médiat* quand il est proféré contre les choses qui ont un grand rapport avec Dieu. Dans ces deux dernières sortes de blasphèmes directs et indirects on ne regarde que l'*intention*.

Autant que possible le pénitent doit être en état de dire si son blasphème a été contre la foi, l'espérance ou la charité. S'il a été *direct* contre Dieu. S'il y a eu *scandale* ; car, il y a autant d'espèces de péchés qu'il y a de vertus blessées. Si le blasphème a été simple, indirect et non contre Dieu, la vertu de religion seule a été outragée et l'accusation ordinaire l'exprime suffisamment (1).

Ainsi il y a blasphème toutes les fois qu'on adresse des paroles injurieuses à Dieu, aux saints ou aux choses saintes. Mais il peut y avoir aussi blasphème en adressant ces paroles aux autres créatures, si la puissance et la sagesse de Dieu y brillent d'une manière spéciale, par exem-

(1) Gousset vol. 1, p. 194. Bouvier, vol. 1, p. 255. Scovini, p. 266.

ple : maudire le monde entier, les âmes du purgatoire ou des vivants en tant qu'image de Dieu. Par exemple : *God damed my (or) your soul to hell. Que le sang de J.-C. te damne* ; maudire le vent, la pluie en tant que commandés par Dieu ou seulement son outil, son animal par *haine pour Dieu*. Mais quand il n'y a point relation des choses ou de la volonté à Dieu, ces malédictions ne sont point blasphématoires et elles n'excèdent pas le véniel, par exemple : *Maudit cheval, sacré bête, que le diable t'emporte*. La colère qui fait proférer ces malédictions peut bien être elle-même mortelle dans son espèce, mais elle n'augmente pas la gravité des paroles.

Ces divisions se trouvent comprises dans les suivantes que nous allons étudier.

I. Du blasphème Enonciatif.

Le blasphème énonciatif consiste lo a

attribuer à Dieu ce qui ne lui convient pas, des défauts, des imperfections ; par exemple, si l'on disait : *Dieu est un tyran, Il est cruel, injuste ; Dieu m'en veut plus qu'à un autre.* Téméraire ! vous osez accuser Dieu d'injustice, d'aveuglement, de prévention ! Comme si, infiniment parfait, et par conséquent la bonté même, il pouvait en vouloir à personne ; comme s'il n'était pas le meilleur et le plus tendre des Pères, le Créateur et le Rédempteur de tous !

C'est de cette manière que blasphémèrent les Pharisiens, lorsqu'ils dirent à Jésus-Christ qu'il chassait les démons par Belzébuth ; Luther et Calvin qui osèrent dire et enseigner que Dieu est l'auteur du péché.

2o *A dénier à Dieu ce qui lui appartient ; par exemple si l'on disait : Il n'y a point de Providence ; Dieu ne s'occupe pas de nous ; il ne se mêle en aucune manière de ce qui se passe ici-bas.* Faibles mortels ! croyez-vous donc que le Tout-Puissant éprouve comme vous des embar-

ras et des difficultés ? Le gouvernement de ce grand univers n'est qu'un jeu de sa puissance ; et Il sait bien tout ce qui se passe, *qu'il ne tombe pas un seul cheveu de votre tête sans sa permission.*

30. *A attribuer à la créature ce qui n'appartient qu'à Dieu.* Par exemple, si l'on disait du démon qu'il est tout-puissant, qu'il sait tout ce qui doit arriver, qu'il en sait autant que Dieu ; ou d'un prince : *c'est un Dieu, un second Messie, que Dieu ne peut rien sur lui, qu'il est invincible, qu'il ne peut se tromper ;* ou d'une personne qu'on aime passionnément : *qu'elle est adorable, qu'elle est parfaite comme un Dieu, que ses traits sont divins.* En attribuant ainsi à la créature la toute-puissance, l'infailibilité, la beauté souveraine, vous blasphémez ces perfections, qui ne se trouvent qu'en Dieu. Et ne croyez pas vous excuser en disant que vous ne parlez souvent ainsi qu'en badinant. Car Dieu est trop digne de respect pour que ses at-

tribus soient avilis jusqu'à servir d'amusement aux hommes. Le blasphème que commit le roi Sennachérib, en disant avec insolence que le Dieu d'Israël ne pourrait pas plus résister à ses armées que les dieux des nations, lui coûta cent quatre-vingt mille hommes, que lui tua, dans une seule nuit, l'ange du Seigneur (1).

II. Du blasphème déshonestatif.

Le blasphème déshonestatif consiste à attribuer à Dieu, ce qui, dans la réalité, lui convient, mais de le lui attribuer, par manière de *reproche*, de *dérision*, ou de *mépris*. Tel fut le crime des Juifs moqueurs, lorsque s'approchant de la croix de Jésus mourant, ils lui disaient en secouant la tête, d'un ton dérisoire avec des sarcasmes insolents : *Si tu es le Fils de Dieu descends maintenant de la croix et*

(1) IV Reg. XIX, 9, 35.

nous croirons en toi (1). Tel fut encore le blasphème de Julien l'apostat, que nous avons cité tantôt, lorsqu'il lança de son sang contre le ciel en s'écriant dans sa rage : "tu as vaincu, Galiléen !" Les personnes qui s'écrient, dans la colère, "Corps-Dieu, Sang-Dieu," font un blasphème déshonestatif, car elles outragent la sainte humanité de Jésus-Christ. S'irriter contre les créatures, par exemple *contre la pluie, le vent, la grêle*, dans le sens expliqué plus haut, constitue encore un véritable blasphème déshonestatif.

III. Blasphème exécutoire.

Le blasphème exécutoire ou imprécatoire consiste à faire des imprécations contre Dieu, à Le maudire, à Lui souhaiter du mal ; quand on dit : *Mort-Dieu ! Je voudrais qu'il n'y eut point de Dieu ; c'est*

(1) Matt. xxvii, 40.

émettre l'exécrable vœu que l'Éternel cesse de vivre, qu'il soit anéanti à jamais. C'est la haine pour Dieu, que St-Thomas appelle le plus grand mal, le plus grand des péchés de l'homme, *Pessimum peccatum hominis, inter alia peccata gravius, gravissimum peccatum*. C'est ce blasphème exécutoire ou imprécatoire qui est le péché continuel des démons et des damnés ; et, bien qu'on ne conçoive pas comment il existe sur la terre, il n'y est cependant que trop fréquent parmi les joueurs et les gens débauchés qui y tombent par fureur et par désespoir (1).

Abus du Saint Nom de Dieu.

FORMULES GROSSIÈRES.

Ce n'est pas un blasphème de mêler le Nom de Dieu à des conversations ordinaires et profanes ; c'est une irrévérence.

(1) Trait No 6.

On ne saurait excuser de péché véniel l'habitude de prononcer ce Nom trois fois Saint à tout propos, comme si c'était un nom purement profane, à moins qu'on ne puisse alléguer ignorance ou simplicité de la part des fidèles qui tombent dans cet abus : *Que le Nom de Dieu ne soit pas une routine dans ta bouche, et n'abuse pas du nom des Saints, car tu ne seras pas exempt de péché* (1).

Ce n'est pas non plus un blasphème, ni un péché mortel, de prononcer, soit de sang-froid, soit dans un mouvement de colère ou d'impatience, le mot *sacré*, qu'on emploie le plus souvent avec certaines expressions grossières, plus ou moins injurieuses au prochain, en disant de quelqu'un, par exemple, que c'est un *sacré bêta*, un *sacré M...* Ce n'est point contre Dieu que l'empportement fait tenir de semblables propos, mais bien contre les hommes, ou contre les animaux, ou contre les

(1) Eccl. xxiii, 10.

choses mêmes qui ont été l'occasion de notre impatience. La colère, quelque grande, quelque grave qu'elle soit, n'en change point la signification (1).

Bien plus, ce n'est pas un blasphème proprement dit de prononcer en vain le Saint Nom de Dieu, en disant par exemple : *Sacré Nom de Dieu ! Nom de Dieu !* Ces mots qu'on profère le plus souvent dans un moment d'impatience, ne sont point contre Dieu dans l'intention de celui qui se les permet, mais contre les hommes, les animaux, ou les êtres inanimés à l'égard desquels on se livre à la colère, ils n'expriment, par eux-mêmes, aucune injure, aucune diminution de l'honneur que l'on doit au Saint Nom de Dieu. Si on y fait bien attention, on remarquera que ce sont

(1) La colère et le blasphème sont deux péchés différents. La colère peut quelquefois ôter de la malice au blasphème en empêchant l'advertance ou l'attention à celui qui prononce des paroles injurieuses. La colère qui accompagne ou fait proférer ces paroles peut être légère ou mortelle. C'est ainsi (nous l'avons dit) qu'il faut juger des expressions suivantes qui en elles-mêmes n'excèdent pas le véniel : *Maudit cheval, sacrée bête, que le diable t'emporte.*

des *jurements*, purements *matériels* et *comminatoires*. Des *jurements*, car ces mots n.... de Dieu, s.... n.... de Dieu, répondent à saint nom de Dieu. *Jurements matériels* et non *formels*, car ici on n'a pas généralement l'intention de jurer, de prendre Dieu à témoin. *Jurements comminatoires* ; ils sont ordinairement accompagnés de menaces plus ou moins explicites. Il faut juger de ces paroles de la même manière dans ce pays ; car, vous, les fidèles, qui avez la malheureuse habitude de proférer le Saint Nom de Dieu de la manière dont il s'agit, vous vous accusez toujours : d'avoir JURÉ LE NOM DE DIEU ou *par le nom de Dieu*, non point : *d'avoir blasphémé le nom de Dieu*. Mais quelle mauvaise et grossière habitude ! (nous y reviendrons).

Cependant de quelque manière qu'on envisage la chose, on ne peut excuser de péché *véniel* ceux qui prononcent en vain le nom de Dieu. Il peut même y avoir péché *mortel* à raison du *scandale*, si la

per
ha
pa
ce
do
sa

personne qui se rend coupable de cet habus est dans une position considérable ; par exemple un père de famille qui dirait ces choses devant ses enfants. Il faut donc veiller avec le plus grand soin sur sa langue pour l'éviter.

Blasphèmes contre les Saints.

De même qu'on honore Dieu dans les saints, de même dans les saints on le dés-honore : 1^o le blasphème attaque l'Homme-Dieu dans ses saints ; 2^o on blasphème contre les saints lorsqu'on se permet, à leur égard, des réflexions qui outragent leur sainteté ou leur mémoire ; comme, par exemple, lorsqu'on leur attribue des défauts, des vices, de l'ambition, de l'intérêt, lorsqu'on blâme leurs pieux établissements ; lorsqu'on plaisante sur leurs miracles, sur leur canonisation, sur les honneurs que l'Eglise leur rend, etc.

Dans les campagnes surtout, on se forme sur les saints les plus singulières idées, on tient sur leur compte les propos les plus stupides, les plus grossiers, les plus indécents ; on leur attribue le dérangement des saisons, les malheurs, les calamités ; toutes ces choses sont autant de blasphèmes contre les saints. Par exemple : il y a blasphème grave à appeler avec outrage St-Crispin, *le tailleur* ; St-Benoît-Joseph-Labre : *le quêteux ou le p...* Si ces paroles sont dites sans malice, mais par plaisanterie ou badinage, il n'y a que péché véniel. Mais le plus horrible de tous, c'est celui que certains impies libertins osent proférer contre la Sainte-Vierge, en révoquant en doute sa perpétuelle virginité, en affectant de la considérer comme criminelle ! De quels rigoureux châtimens ces impies blasphémateurs ne sont-ils pas dignes ! Malheureux ! quel mal vous ont donc fait les saints ? Les saints ont usé leur vie à faire le bien, à l'exemple de leur divin Maître

et du nôtre ; maintenant qu'ils sont dans le ciel, ils prient pour vous, et vous les outragez.

Blasphèmes contre la religion.

On dit des paroles injurieuses à la religion, on blasphème contre elle, lorsqu'on dit qu'elle est fausse, douteuse, absurde, ridicule, superstitieuse, fanatique, etc. ; que toute religion est bonne, qu'il importe peu comment Dieu soit honoré, etc. ; langage trop ordinaire et malheureusement trop écouté, trop suivi dans ce siècle incrédule, qui confond la foi, la révélation, la religion divine de nos pères, avec un amas confus de cultes, faux et étrangers ; blasphème général de parole et de conduite, qui ne se répand que trop de nos jours.

On blasphème contre la religion, lorsqu'on parle mal des saintes Ecritures, lors-

qu'on dit qu'elles sont l'ouvrage des hommes, que le papier se laisse écrire, une page de la Bible est en contradiction avec la précédente et la suivante, etc. Ce n'est pas à ce papier, c'est à l'Esprit-Saint que s'adresse ce langage impie ; c'est à Lui que l'on attribue le mensonge et l'absurdité, puisqu'il est l'auteur des livres inspirés. C'est une irrévérence, une sorte de blasphème contre ces livres divins, d'employer les paroles vénérables de l'Écriture à des applications *profanes, grotesques, ridicules, indécentes*. *Hæc sunt verba sancta* ; ce sont des mots augustes émanés de la Divinité même, qu'on ne doit prononcer qu'avec la vénération la plus profonde et n'appliquer qu'aux objets les plus graves.

On blasphème encore contre la religion lorsqu'on parle mal de l'Église, de son infailibilité, de ses décisions, de ses conciles, de sa discipline, de ses cérémonies, de ses ministres, etc. Ce blasphème retombe sur

Jésus-Christ même ; c'est dire qu'il a été un imposteur en promettant d'être avec son Eglise jusqu'à la consommation des siècles, de l'assister de ses lumières et de la revêtir de son autorité.

Voilà donc, pour nous résumer, ce que c'est que le blasphème : une pensée, ou une parole, ou une action qui tend à *dés-honorer Dieu directement ou indirectement*, c'est-à-dire en lui-même ou dans *ses œuvres*.

Le blasphème est un grand péché.

Le blasphème, de sa nature est un péché énorme. Il n'y a rien de pire que le blasphème dit saint Jean-Chrysostôme : *Blasphemia nihil prejus*. Il n'y a rien de plus horrible que le blasphème, dit à son tour Saint Jérôme ; tout péché est léger en comparaison du blasphème. Entrons dans

quelques détails, et nous verrons que ces pères n'ont rien dit d'exagéré. Que fait, en effet, le blasphémateur ? 1^o Le blasphémateur profane la parole, qui est un don singulier fait à l'homme seul pour qu'il glorifie et bénisse son Créateur, en s'en servant pour attenter à la majesté de Dieu, pour obscurcir sa gloire, pour déshonorer son Nom. Il profane ce Nom trois fois saint, il en fait l'expression de sa colère et l'assaisonnement de criminels discours ; il le souille, il l'avilit, il l'insulte ; le blasphème est donc un horrible et mille fois détestable sacrilège.

2^o Le blasphémateur s'attaque à Dieu lui-même, formellement, directement, personnellement. Le larcin, la calomnie, l'homicide sont aussi des offenses souvent très graves contre Dieu ; mais leur objet immédiat n'est que la fortune, la réputation, la vie de l'homme. Dans le blasphème, au contraire, l'objet immédiat, et, si on peut le dire, la matière du péché, c'est

Dieu, c'est sa nature, c'est son essence, ce sont ses perfections infinies. Le blasphème est donc, dans toute la rigueur des termes, un crime de lèse-majesté divine.

3^o "Aucune excuse raisonnable."

Le blasphémateur n'a pas même, comme on peut l'avoir dans les autres prévarications, l'excuse de la circonstance, ni l'attrait de l'intérêt personnel. Quelque honteuses que soient les jouissances du mal, hélas ! il faut bien en tenir compte pour l'appréciation des fautes humaines. Dans les enflures de l'orgueil, dans les présailles de la vengeance, dans les désordres de la chair, le dérèglement s'explique par les viles satisfactions qu'on y trouve ou qu'on espère y trouver. Dans les duplicités du mensonge, dans les rivalités de l'ambition, dans les fraudes de la cupidité, l'injustice se fait accepter par les inconvénients qu'elle détourne et par les avantages matériels qu'elle procure ou qu'elle a pour but de procurer. Mais quel bien,

même naturel et périssable, peut résulter du blasphème ? Quel plaisir, même ignoble et sensuel peut procurer le blasphème ? Evidemment aucun, même dans l'ordre des choses les plus profanes et les plus inutiles, le blasphème ne peut produire ni avantages, ni jouissances d'aucune sorte, ni pour l'esprit, ni pour le cœur, ni pour les sens, ni pour la fortune, ni pour la gloire, ni pour soi-même, ni pour les siens, ni pour rien au monde. Le blasphème, c'est donc le mal pour le mal : c'est donc un crime sans excuse (1).

4^o *Mal sans profit.* Le blasphémateur ne recueillant aucun profit quelconque de son crime, et cependant l'homme n'agissant jamais sans motif, surtout dans les manifestations contre lesquelles réclament de grands devoirs et de grands intérêts, quel peut donc être le motif du blasphème ? Quel peut être, dans le cœur de l'homme, le sentiment qui le produit, le

(1) S. Bernard, sermon 41.

sentiment qui même puisse l'expliquer^o. Il n'y en a qu'un, nous frémissons de le dire : ce sentiment, *c'est la haine de Dieu*. Oui, la haine de Dieu, toujours au moins implicite et quelquefois expresse. Ne dites pas que c'est la colère qui vous emporte, car le colère n'est elle-même que le résultat des dispositions de l'âme ; et la colère exprimée par l'injure et l'imprécation est précisément la manifestation de la haine. *Ira est appetitus vindictæ* (1). Cette haine peut bien n'être que passagère comme la parole qu'elle a produite, mais elle n'en est pas moins réelle. A part les mouvements tout-à-fait premiers, à part les moments de délire qui ne peuvent être coupables que dans leur cause, voici ce qui se passe presque toujours dans les colères dont le blasphème est l'expression : avant l'émotion, ordinairement, on ne pense pas à s'attaquer à Dieu ; mais aussitôt que l'âme est sortie d'elle-même, par une

(1) Gloss. ap. S. Thomas, 1, 2, q. 158, a. 1.

irritation violente, le démon s'en empare pour lui faire parler son infernal langage. Alors, dans la confusion d'idées qui résulte de cette obsession intérieure, on fait au moins vaguement remonter jusqu'à Dieu le défi dont les créatures sont l'occasion. Dans l'impuissance de se venger à son gré sur des êtres souvent irrésonnables et insensibles, on s'en prend en quelque sorte, et sans savoir pourquoi, à l'Auteur de toutes choses, et on lui envoie, mêlées à son Nom redoutable, des paroles de malédiction, de dédain ou de défi ; de telle sorte que, même dans l'absence de toute pensée actuelle ou directe contre Dieu, il y a trop souvent de la haine de Dieu dans ces locutions abominables quoique peu précises, dans ces formules toujours identiques d'exécration qui épouvantent la foi et contristent si profondément toute âme chrétienne (1).

(1) S. Bernard, sermon 33.

Ce que le blasphémateur fait de la prière.

Le blasphémateur transforme la prière en une dérision sacrilège, puisque, empruntant la langue de l'Eglise, il détourne les mots qui la composent de leur acception sacrée, et qu'au lieu d'y attacher, comme les fidèles, un sens de profond respect et de particulière bénédiction, il leur donne un sens injurieux et exécrationnel. Ah ! blasphémateurs, laissez à ceux qui prient leurs saintes formules, et si elles ne montent de votre cœur à vos lèvres que par plaisanterie et par bravade, et non par adoration et par amour, de grâce, épargnez à nos oreilles cet accent irrité qui les transforme en blasphèmes.

Quand on aime Dieu, on ne contracte pas de telles habitudes ; quand on les a contractées dans les jours coupables on s'en corrige après sa conversion. Que diriez-vous d'un fils qui mêlant à tout

propos une locution dont le sens explicite, ou au moins implicite, serait équivalent à ces mots : " Maudit soit mon père " Non, dans cet oubli de la raison, dans cette profanation de la parole, dans cet attentat de lèse-majesté divine, dans cette sacrilège dérision de la prière, il n'y a point d'excuse; et si ce n'est pas la haine réfléchie, c'est un monstre d'ingratitude, puisqu'au lieu de remercier Dieu de la raison, vous abdiquez ce privilège, puisqu'au lieu d'user de la parole, vous en profanez le don ; puisque vous ne reconnaissez un maître et un seigneur que pour l'exécrer ; puisque vous ravissez à la prière ses mots les plus chers, ses termes les plus saints, et que vous en faites la langue du dépit, de la colère, de l'injure et de la vengeance.

Ingratitude inqualifiable.

Approfondissez tant que vous le voudrez le sujet, quel que soit le blasphème,

vous êtes un ingrat. Attaque-t-il Dieu ? C'est un père que vous outragez, malgré la vie qu'il vous donne et qu'il vous conserve. Jésus-Christ ? C'est un Sauveur dont vous méprisez l'incarnation, les mérites et la mort. L'Eglise ? C'est une mère dont vous oubliez les soins, la sollicitude, la tendresse et le dévouement. La sainte Vierge ? C'est une médiatrice qui a cent fois obtenu votre grâce en fléchissant le bras de son divin Fils. Les anges et les saints ? Ce sont des amis et des frères qui vous ont rendu mille services et qui, du haut du ciel, toujours attentifs à vos besoins, s'empressent autour de votre faiblesse, couvrent de leurs ailes votre corps et votre âme et, par l'appui invisible qu'ils vous prêtent, *empêchent votre pied d'aller se heurter contre la pierre.*

Telles sont les raisons qui ont fait dire aux saints qu'il n'y a rien de plus horrible que le blasphème ; que tout autre péché

en comparaison de celui-ci, peut être considéré comme léger, puisqu'il n'est qu'une désobéissance, tandis que celui-ci est un outrage ; que le blasphémateur est pire que les Juifs déicides, puisque, reconnaissant Dieu pour son maître, il L'insulte, et qu'il est dit que si les Juifs eussent reconnu Jésus-Christ pour le Seigneur, ils ne L'auraient jamais crucifié (1) ; qu'enfin il est un démon, et même le père des démons, car ces esprits rebelles maudissent Dieu sous les coups accablants de la justice divine, au lieu que le blasphémateur le maudit tandis qu'il le comble de bienfaits et qu'il lui conserve amoureusement la vie.

Comment Dieu ordonna de punir le blasphème.

Une autre manière de juger de la gravité de ce péché, c'est de considérer

(1) Consultez St-Bernard, sermon 41, a. 2, c. 1.

l'horrible supplice que Dieu avait prescrit dans l'ancienne Loi, pour le punir.

Un blasphémateur ayant été traîné un jour devant Moïse, le saint Législateur consulta l'oracle du Seigneur, afin qu'il daignât prononcer lui-même la sentence. Dieu la prononça, en effet : *“ Que ce téméraire, répondit-Il, soit conduit hors du camp, et lapidé vivant pour tout le peuple. Ce qui fut exécuté. Ainsi fut établie la loi par laquelle tout blasphémateur, sans distinction de personnes, devait être puni du même genre de mort (1).*

Si ce supplice n'est plus maintenant en usage, il doit cependant suffire pour nous faire comprendre toute l'énormité de ce péché ; et si les blasphémateurs d'aujourd'hui n'ont plus à le redouter, ils doivent s'attendre à des tourments d'autant plus rigoureux, pendant toute l'éternité en enfer où Dieu vengera en Dieu, pour leur malheur, son honneur méprisé.

(1) Levit. xxiv. 16.

Lois pénales en France contre le blasphème.

Mais le Seigneur n'a pas été seul à châtier la blasphème. Ce crime était aussi puni du dernier supplice par les lois romaines (1). La législation sur le blasphème fut introduite en France par le successeur de Charlemagne : il l'avait empruntée aux *Novels* de Justinien. Un capitulaire de Louis le Débonnaire porte que les blasphémateurs du saint nom de Dieu seront punis du dernier supplice par le principal magistrat de la ville ; que celui qui, connaissant le coupable, ne l'aura pas dénoncé, sera également mis à mort ; que le magistrat qui n'aura pas puni ce crime encourra l'indignation du prince et en sera responsable au jugement de Dieu. Philippe Auguste publia une ordonnance contre ceux qui auraient proféré : *Tête-bleue ! Cor-bleu ! Ventre-bleu !*

(1) Novel, 77.

Sang-bleu ! Les coupables, s'ils étaient nobles, devaient être condamnés à une amende ; et à être mis dans un sac et jetés dans la rivière, s'ils étaient roturiers. Saint Louis conserva la législation des ordonnances de ses prédécesseurs contre le blasphème. A son retour de Palestine, il ordonna que tous ceux qui profèreraient quelque blasphème, seraient marqués au front d'un fer rouge, et qu'en cas de récidive ils auraient aussi la langue et les lèvres percées d'un fer rouge. Le pape Clément IV félicita le saint roi de cette ordonnance, et l'exhorta à en modérer la pénalité. Il l'engagea à condamner les coupables à des peines corporelles, sans mutilation ni flétrissure des membres. Aussi, substitua-t-il l'amende aux mutilations.

François 1^{er} — “ Et si aucun des dits aventuriers se trouve qui aient usé des dites inhumanités et cruautés ou d'execrables blasphèmes, nous voulons qu'ils soient punis par justice de telle ou sem-

blable peine qu'ils auront fait porter et souffrir aux autres, ou qu'ils soient punis d'autre griève et extraordinaire et rigoureuse peine exemplaire, à la discrétion de la justice ; et les dits blasphémateurs exécrables avant que de souffrir la mort, aient la gorge ouverte avec un fer chaud, et la langue tirée et coupée par le dessous ; et ce fait qu'ils soient fait, pendus et attachés au gibet ou potence et étranglés selon leurs démérites." Donné à Lyon le 25 septembre 1523, et de notre règne le 9 (1).— Henri II.—Le soldat qui blasphèmera le nom de Dieu en vain sera mis en place public au carcan par trois divers jours, trois heures à chacune fois : et à la fin d'iceux la tête nue demandera pardon à Dieu (2). Les princes maintinrent ces diverses ordonnances ; seulement ils en aggravaient ou en diminuaient la pénalité selon

(1) François 1er Conf. de l'Ord. liv. XII, titre v. § 57.

(2) Henri II, Conf. de l'Ord. liv. XII, titre v. art. 38 § 212.

les circonstances. Les ordonnances de Louis XIV, de 1666 et 1681, portaient que ceux qui seront convaincus d'avoir juré et blasphémé le saint nom de Dieu, de sa très sainte Mère, et des saints, seraient condamnés pour la première fois à une amende ; pour la deuxième, la troisième, pour la quatrième, à une amende double ; pour la cinquième fois au carcan ; pour la sixième au pilori, et à avoir la lèvre supérieure coupée ; enfin, pour la septième à avoir la langue coupée tout juste.—Kennet, roi d'Ecosse. avait autrefois pareillement condamné les blasphémateurs à avoir la langue coupée. — Mahomet lui-même ordonne dans son Coran de partager en deux, quiconque blasphème Dieu, Jésus-Christ ou la Sainte Vierge (1).

(1) S. Bernard, serm. 41, a. 3, c. 2.

Rigueur de la discipline Eccl.

D'après l'ancienne discipline ecclésiastique, voici quelles étaient les peines que devaient subir ceux qui blasphémaient contre Dieu, contre la sainte Vierge et les saints : le pénitent devait se tenir debout pendant sept dimanches consécutifs, devant la porte de l'église ; le dernier dimanche, sans manteau et nu-pieds, avec une courroie autour du cou. En outre, il était obligé pendant ces sept semaines de jeûner tous les vendredis au pain et à l'eau, pendant tout ce temps, il lui était défendu d'entrer dans aucune église. Chaque dimanche il était obligé d'entretenir un ou plusieurs pauvres, suivant ses moyens. S'il refusait de se soumettre à la pénitence on lui interdisait l'entrée de l'église, et après sa mort on lui refusait la sépulture ecclésiastique.

Il y a cinq classes de blasphèmes. Toutefois, bien que le blasphème, soit de sa

natur
l'avo
grav
faire
je
tion
esp
par
d'e
des
in
la
pr
lu
m
fl
c
c

nature un crime énorme, ainsi que nous l'avons dit, il n'est pas toujours également grave. C'est pourquoi, pour vous bien faire apprécier la malice de ce crime, je vais, avant de finir cette question, diviser le blasphème en cinq espèces, dont chacune avec sa gravité particulière. — Et d'abord, le blasphème *d'erreur* ou *d'ignorance*. C'est celui des personnes qui disent des paroles injurieuses à Dieu, sans trop en connaître la portée et sans aucune intention de mépriser Dieu et de diminuer le respect qui lui est dû. C'est le moins grief de tous; mais, comme on est toujours porté à se flatter soi-même, il ne faut pas manquer d'expliquer au saint tribunal les paroles qu'on a proférées, afin de recevoir du confesseur la pénitence et les avis convenables; car, sachez que pour se rendre coupable du blasphème, il n'est pas nécessaire d'avoir l'intention formelle d'outrager Dieu ou de diminuer l'honneur qu'

lui est dû, il suffit de proférer le blasphème, quand on sait d'ailleurs et qu'on s'aperçoit que les paroles que l'on se permet sont injurieuses à Dieu. Ce blasphème serait plus grave s'il provenait d'une erreur volontaire de l'esprit touchant la foi, comme cela a lieu chez les hérétiques.

2^o *Le blasphème de conduite*, c'est celui de ces pécheurs obstinés dont la vie desordonnée, licencieuse, est un outrage continuel à la Divinité. "Les blasphémateurs en paroles sont rares, dit saint Augustin (1) ; mais combien qui blasphèment par leurs actions !"

3^o *Le blasphème de complicité*, c'est celui des personnes qui encouragent les blasphémateurs par leurs approbations, par leurs sourires, en les écoutant avec bienveillance ou qui, ayant autorité pour empêcher leur crime, se renferment dans un indigne silence, et deviennent ainsi com-

(1) In Joan c. LXXII.

plices du mal qu'elles devraient réprimer. Le moins qu'on puisse faire quand on est sans autorité pour faire taire ces langues infernales, c'est de témoigner, par la tristesse de son visage, toute l'horreur qu'on a pour le venin qu'elles distillent.

4^o *Le blasphème de colère ou d'impatience.* C'est le plus ordinaire de tous; et il ne peut être excusé de péché mortel, dit saint Thomas, que par un soudain transport de passion, qui fait qu'on ne prend et qu'on ne peut prendre garde au mal qu'expriment les paroles blasphématoires qu'on profère (1).

5^o Enfin *le blasphème d'impiété*, qui provient d'une haine positive de la volonté contre Dieu. C'est alors le comble de la dépravation, c'est un péché inexplicable; c'est une véritable démence.

(1) S. Tho. Sum. Theol. 2. 2. g. 13, a. 2.

Quelles excuses apporte-t-on au blasphème.

Je blasphème sans y penser, par mauvaise habitude, je n'ai pas l'intention d'outrager Dieu.

Vous blasphémez par habitude.—Qui l'a faite cette habitude que vous savez mauvaise? C'est bien vous. De ce que vous avez l'habitude de vous enivrer, de voler, n'en êtes-vous pas un *plus grand ivrogne*, un *plus triste voleur*.

Vous n'avez pas l'intention d'outrager Dieu, dites-vous ; pourquoi alors prononcer contre lui des paroles outrageantes, paroles qui renferment en elles-mêmes un outrage ? Blasphémateur, qu'un homme vienne vous traiter d'adultère, de voleur, de calomniateur; qu'il vous charge d'imprécation et de malédiction, vous ne l'excuseriez jamais en disant, c'est son habitude, il ne m'en veut pas. Le fils qui traiterait ainsi son père, aurait beau dire :

je vous aime moi-même père, mais je suis prompt, je ne pensais pas à ce que je disais. Ces excuses ne vaudraient pas à l'année.

Si vous avez formellement rétracté cette mauvaise habitude, et si vous travaillez de toutes vos forces à vous en corriger, Dieu aura pour vous beaucoup d'indulgence, car il peut se faire que des paroles blasphématoires vous échappent encore comme malgré vous.

Mais s'il s'agit ici d'une habitude *volontaire*, entretenue par indifférence, par insouciance, loin de vous rendre excusable, *une telle habitude aggrave votre malice* et votre péché. Vous l'avez faite, vous n'êtes pas né avec elle. Non, mais vous l'avez contractée *librement*, par la répétition volontaire et réfléchie de vos blasphèmes. Quand dans un tribunal un homme est condamné une deuxième, une troisième fois, le châtement que le juge va lui infliger est une fois, deux et trois

fois plus severe. Son habitude de pecher ne le rend pas plus digne d'indulgence.

La colere m'emporte et je blaspheme.

C'est la colere qui vous fait blasphemer. La colere est un peche et non une excuse au blaspheme. D'ailleurs beaucoup sont colere et ne blasphement pas. Pour qu'un accident quelconque, une contrariete, un retard, une parole choquante, vous impatiente et vous chagrine, il faut decharger votre fureur sur Dieu ! Quelle est cette conduite ? Y a-t-il rien de plus inique, de plus monstrueux ?

Votre colere provient ou *de la malice des hommes ou du cours naturel des choses.*

Si c'est de la malice des hommes, pourquoi en jeter le tort sur Dieu, qui defend aux hommes de vous nuire, et leur commande sous les peines les plus severes de

vous aimer ? Dieu est innocent du mal que l'on vous fait. Pourquoi vous venger sur Lui et faire éclater sur Lui votre ressentiment ? Est-ce là de la justice ? est-ce là de la raison ?

Si votre colère est allumée *par un accident purement naturel* que Dieu veut ou permet.—Tout, excepté le péché, provient de Dieu.—Vous avez parlé contre Dieu, lancé contre Lui le reproche, l'injure et la malédiction. Dieu est le maître. De telles paroles contre l'auteur de tout, ne méritent-elles pas que vous soyez lancés en enfer pour glorifier la justice du Dieu que vous ne voulez pas exalter par vos louanges.

Vous dites que vous n'en voulez pas à Dieu, que vous ne blasphémez que contre le sort. Que feriez-vous donc de pis si vous Lui en vouliez ?

Comment pourriez-vous lui marquer plus insolemment du dépit et de l'indignation ?

Quel *infernal soulagement* dans les peines et les chagrins que les blasphèmes !

Je blasphème parce qu'on ne m'obéit pas. Quand je blasphème, ma femme et mes enfants me craignent et m'écoutent.

Horrible respect, crainte infernale, que ce respect ou cette crainte qu'on inspire en faisant trembler le ciel et la terre par le blasphème ! Chrétiens, vous qui connaissez Dieu et qui savez combien son nom est redoutable, écoutez je vous prie, et voyez quel désordre.

Voici un homme qui veut dompter la résistance d'un enfant ou d'un serviteur indocile ; voici un homme qui veut dompter un animal, stimuler son ardeur ; Qu'il prenne la verge ou le fouet ; Mais qu'il ne vocifère pas injure sur injure, im-

précation sur imprécation contre Dieu. A l'entendre on dirait un démon sorti de l'enfer pour épouvanter le monde de ses hurlements et de ses blasphèmes. Malheureux blasphémateur, est-ce Dieu qui est ici le coupable ? Pourquoi le maudis-tu ? Prends-tu donc *Son Nom Sacré* pour un vil épouvantail ? Le blasphème doit-il te servir de verge et de fouet pour ton cheval ?

Quand un champ ou un lieu de travail est ensemencé de blasphèmes, il en naît bien du malheur ; cherchez-y là la cause de tel accident déplorable. Quand une maison est remplie de blasphèmes, il en sort bien des discordes et des crimes. D'une semence de blé naîtra du blé. D'une semence d'enfer comme est le blasphème naîtront la misère, le désordre, la chicane, les tourments infernaux.

Remèdes contre le blasphème.

Le principal moyen d'éviter le blasphème, c'est d'en détruire la racine qui est généralement notre passion dominante. Porter toujours gravée dans son cœur la crainte de Dieu ; prier une personne charitable et discrète de nous avertir lorsque nous prononçons quelques paroles blasphématoires ; renouveler chaque matin notre résolution de nous corriger de cette affreuse habitude ; nous humilier et nous imposer une pénitence lorsque nous avons le malheur de blasphémer, voilà d'excellents moyens d'éviter le blasphème. Mais je dois vous prévenir que tous vos soins seront inutiles si vous n'allez à la racine même du mal.

Or, la source du blasphème, c'est votre colère, par laquelle vous vous laissez dominer pour les moindres choses, il faut donc la modérer et la réprimer. La source du blasphème, c'est la passion effrénée pour

les jeux de hasard; il faut donc y renoncer complètement. La source du blasphème ce sont les débauches, les excès que vous faites dans les vins qui vous abrutissent entièrement et vous ôtent toute réflexion; donc, modération, sobriété et tempérance. La source du blasphème, c'est encore l'impatience à supporter les épreuves de cette vie, et tout ce qui vous arrive d'affligeant et de fâcheux; donc plus de conformité et de résignation aux volontés divines, toujours adorables et toujours tendant à notre plus grand bien. Telles sont les causes ordinaires d'où procèdent ces emportements impies contre Dieu et contre tout ce qu'il a de plus sacré. J'ai voulu les rappeler afin que si vous reconnaissez en vous l'une au l'autre d'elles, vous travailliez sérieusement à fermer ces sources criminelles et empoisonnées de vos blasphèmes, et à vous corriger entièrement de ces mauvaises habitudes. Autrement, je ne pourrais rien présumer de bon pour

vous ; car vous ne serez pas toujours, j'imagine, dans les mêmes dispositions. Lorsque vous serez arrivés à votre dernière heure, et que vous aurez la mort dans la gorge, vous vous tournerez suppliants vers Dieu, vers Jésus crucifié, implorant assistance et secours ; mais je crains fort alors que cette terrible menace que Dieu a répété plusieurs fois dans les saintes Ecritures ne se vérifie en vous ; *Invocabunt me, et ego non exaudiam* (1). *Ils m'invoqueront, mais ce sera en vain ; car je ne les exaucerai pas.* Tel est le châtiment ordinaire des blasphémateurs (surtout de ceux qui sont éclairés), comme nous l'apprenons par l'exemple des docteurs de la loi et des pharisiens, qui, après avoir attribué au démon, contre leurs propres lumières, les œuvres éclatantes du Fils de Dieu, et l'avoir fait mettre à mort ne se repentirent jamais. Leur crime n'était pourtant point irrémissible, car il n'en

(1) Jer. XI, XIV, 12.

est pas qui ne puisse être lavé dans le sang de Jésus-Christ, mais comme leurs blasphèmes portaient d'une impiété réfléchie et volontaire (ce qui constituait de véritables blasphèmes contre le St-Esprit), l'endurcissement et l'impénitence en devinrent justement la punition.

Blasphème contre le Saint Esprit.

Je vous dis en vérité que tous les péchés que les enfants des hommes auront commis, et tous les blasphèmes qu'ils auront proférés, leur seront remis ; mais si quelqu'un blasphème contre le Saint-Esprit, il n'en recevra jamais le pardon, et il sera coupable d'un péché éternel.

Ce péché est très grave, 1^o à raison de l'injure qu'il fait à Dieu, étant directement dirigé contre Dieu lui-même ; 2^o à raison de l'injure qui est faite à Son hon-

(1) Marc III. v. 28.

neur, à Sa gloire, à Sa majesté ; 3^o à raison de l'*offenseur* qui n'agit que par colère, furie et haine de Dieu, son Père et Créateur ; 4^o à raison de l'*endurcissement* qu'il produit dans l'âme. Il met l'âme dans l'impossibilité de rentrer en grâce avec Dieu Sauveur. Ce blasphème contre le *St Esprit se consomme par l'impénitence finale*. Voilà pourquoi il est irrémissible en cette vie et en l'autre. Le péché est donc diamétralement opposé à la rédemption et au salut, puisqu'il attaque 1^o l'Auteur de la grâce et le dispensateur des pardons ; puisque 2^o il rend nuls et méprisables les moyens de salut : la passion, le sang, les blessures du Christ et les sacrements, ainsi que la bonté, la miséricorde de Dieu ; et que ce crime ne provient pas de l'ignorance, mais de la *pure malice*. *C'est donc une faute irrémissible.*

Législation sur le blasphème ; en vigueur dans la Pro- vince de Québec.

D'après la loi commune tombent sous la loi et les pénalités, comme portant atteinte à la paix, tous les blasphémateurs, que leurs blasphèmes soient dirigés contre Dieu, contre la religion chrétienne, ou contre les saintes Ecritures (1).

La loi statuaire a aussi des dispositions qui peuvent atteindre le blasphémateur. Le chapitre 157 des statuts révisés du Bas-Canada, intitulé "acte concernant les offenses contre la morale et le bien publics" punit à six mois d'emprisonnement et à \$50 piastres d'amende ou trois autres mois, ceux qui causent du trouble dans les rues ou grands chemins : en criant, jurant ou chantant, ou en étant ivre ou en incommodant les passants paisibles."

Or, d'après une saine interprétation, le

(1) (Roscoe's crim. evid. p. 646. et s).

blasphème doit être compris dans ces mots ; car le blasphème, proféré dans une rue, est toujours un trouble et incommode les passants paisibles.

Les lois municipales ont aussi des dispositions à cette fin.

Les articles 525 et 603 du Code municipal donnent le droit, à tout conseil local de faire des règlements pour " réprimer les jurements profanes et les langages obscènes ou blasphématoires, dans les chemins, sur les places publiques, ou les environs. "

Chaque conseil municipal local a donc le droit de passer un règlement à cette fin. La *Charte* de la Cité de Montréal (1) donne pouvoir au Conseil de ville de faire des règlements pour le bon ordre, la paix.....et pour la prévention et la suppression de tous actes et procédés dans la dite cité, opposés, contraires, ou préjudiciables

(1) 37, V., c. 51, s. 123 § 2.

au bon ordre, à la paix.....de la dite cité. ”

Or, d'après une saine interprétation, le blasphème dans les rues, ou en public, est contre le bon ordre et la paix.

Je ne vois pas que la cité ait jamais passé de règlement à cette fin, vu l'existence des lois communes et statutaires qui suffisent à réprimer le blasphème dans les rues et places publiques. Pour poursuivre et faire punir le blasphémateur, dans ces différents cas, un seul témoin qui vient donner sa déposition devant un magistrat, suffit ; mais quand on procède en vertu de la loi commune, c'est une offense *indictable*, c'est-à-dire qui se traite par voie de mise en accusation devant les jurés, tandis que la procédure en vertu des statuts, ou des règlements se fait devant un ou plusieurs juges de paix dont *les magistrats de police (le Recorder)* ont les pouvoirs.

DE MONTIGNY, RECORDER.

Montréal.

Le Juge est donc autorisé à punir, *d'une manière exemplaire*, les blasphémateurs. Par bonheur, ce droit de répression est admirablement bien rempli par nos magistrats, qui découvrent dans la profanation verbale des saints, ou des choses saintes qui servent à notre Rédemption, une offense très grave qu'il faut réprimer et punir avec toute la sévérité que les lois approuvent ou permettent.

Il faut empêcher le blasphème.

Les membres de la ligue du Sacré-Cœur promettent de ne pas blasphémer et d'empêcher le blasphème

C'est l'ordre que l'Apôtre St-Paul donnait aux fidèles d'Ephèse : Faites disparaître du milieu de vous, leur disait-il, tout blasphème et toute méchanceté (1). Mais ce devoir de combattre le blasphème

(1) Ep. iv, 31.

s'impose à tous les chrétiens. Si donc l'on blasphème en votre présence, élevez-vous hardiment contre l'insolent qui ose outrager de la sorte, la majesté divine ; s'il est votre serviteur, renvoyez-le.

Si cet homme insultait votre père, votre épouse de la sorte, le garderiez-vous ? Il insultera Dieu chez vous et vous l'aurez à votre service ! Si cet homme ne respecte pas Dieu, sachez qu'il ne vous sera pas fidèle.

St-Jean Chrysostôme appelait une œuvre sainte de mettre tout en œuvre pour corriger le blasphémateur. Si un misérable voulait, en votre présence, mettre le feu à une grange, à un magasin, à une poudrière, que ne feriez-vous pas pour l'empêcher d'accomplir son criminel dessein ? Cependant sachez que le blasphémateur est un incendiaire bien plus à craindre. Il allume le feu de la colère divine sur votre maison, sur une ville, une campagne, un royaume pour les remplir de désolations et de ruines.

Si donc, au premier signal d'un incendie, vous courez tous avec un louable empressement pour l'éteindre, mettez le même zèle et la même ardeur pour vous opposer au blasphème, le réprimer ou mieux l'empêcher de se produire.

Notre devoir sur ce point.

Le devoir de combattre le blasphème s'impose rigoureusement aux *chefs de familles, pères, mères, maîtres, maîtresses*, et généralement à *tous les supérieurs*, même aux *gouvernements*, qui seraient grandement coupables, s'ils toléraient ce crime dans ceux qui sont sous eux. Aussi doivent-ils, *en conscience*, user du pouvoir que le ciel leur a donné pour bannir et châtier sévèrement ce crime. St Bernard, avec tous les théologiens, recommande aux *directeurs temporels* et aux *confesseurs* et *juges* de punir sévèrement ce crime, s'ils

ne veulent pas participer à la gravité de cette faute (1).

Les négligents sur ce point sont pires que les Juifs. Entendaient-ils un blasphème, ils lapidaient le blasphémateur ; dans l'impossibilité de le faire, ils se bouchaient les oreilles et déchiraient leurs habits en signe de douleur et de détestation de ce péché.

Pour vous, s'il n'est pas en votre pouvoir de prévenir ou d'arrêter le mal, tâchez du moins de réparer les outrages qui sont faits à votre Dieu ; entrez dans la ligue du Sacré-Cœur et gémissiez, demandez pardon pour les coupables

(1) St Bern. serm. xli. c. 4.

DEUXIEME PARTIE

DES IMPRÉCATIONS

L'acte par lequel on se maudit soi-même, ou le prochain (que ce soit par colère ou haine) s'appelle imprécation. Par exemple : Que je meure. — Que le diable m'emporte — ou t'emporte. — Que le tonnerre t'écrase.

Quand on emploie l'imprécation pour donner plus de poids à ce que l'on avance, elle devient alors un jurement imprécatoire, par exemple : Je veux que le diable m'emporte, si cela n'est pas vrai. — Que je meure à l'instant même, si je vous trompe. — Qu'il n'y ait jamais de paradis pour moi, si je ne dis pas la vérité.

L'imprécation est le contraire de la bénédiction : bénir quelqu'un, c'est lui souhaiter du bien, c'est demander que le ciel lui soit propice ; faire une imprécation

contre quelqu'un; c'est le maudire, c'est le vouer au malheur, au démon, c'est, par conséquent, défaire l'œuvre du baptême et de la rédemption toute entière.

D'où viennent les imprécations ?

Nous venons de citer quelques formules d'imprécations ; mais il y en a un grand nombre d'autres, et de si affreuses, qu'on ne pourrait jamais comprendre d'où elles sont sorties, si l'on n'était persuadé qu'elles ont été inventées dans les enfers, et répandues parmi les hommes par l'instigation de l'esprit de ténèbres. Comment se persuader, en effet, je ne dis pas que des chrétiens, mais que des hommes, *doués d'un peu de raison*, puissent proférer des paroles si exécrables ?

Nous allons être forcés d'en citer encore plusieurs.

Contre qui des imprécations sont-elles lancées ?

Nous pouvons lancer des imprécations contre nous-mêmes, contre le prochain, et contre les créatures privées de raison, comme les bêtes, les éléments.

1^o *Contre nous-mêmes.* — Il en est qui ont la déplorable habitude de ne prononcer aucun discours sans se maudire eux-mêmes, sans se donner au démon. Ils diront à tout propos : Que je périsse — Que je meure !... Que le diable m'emporte !... J'veux que le bon Dieu me punisse ! etc., etc. Pour mieux faire croire ce qu'ils disent, ils pestent, ils jurent : Que je ne bouge pas d'ici si je mens — si je ne me venge ... Que les bras me sèchent ; que la langue me tombe, si je ne dis pas la vérité. — Que ce morceau m'étrangle ! Ils prononcent ces vœux affreux qui font frémir les oreilles, et que ma langue a horreur de répéter : Que le diable m'emporte... Dieu

me damne !... Ce sont là des serments exécratoires, ainsi que nous venons d'en faire la remarque, et ils sont les plus griefs de tous, a dit St-Augustin. Celui qui se maudit ressemble à un enragé qui se déchire et se tue de ses mains ; il est même pire, en ce qu'il s'attaque quelque fois à son âme. Dites-moi, ô malheureux, connaissez-vous toute la force de vos paroles ? Quoi ! vous vous donnez au démon, à l'ennemi de Dieu, à votre plus grand ennemi ! Le diable m'emporte ! dites-vous ; Dieu me damne ! Que pouvez-vous attendre que d'être pris au mot, condamné par votre propre bouche ? N'est-il pas écrit que *Dieu exaucera les imprécations des méchants* : *Maledicentis exaadietur deprecatio* (1).

2^o *Contre le prochain.*—Elles sont les premiers et les plus communs traits de la colère. Faute d'autres armes, l'on se venge par des désirs pernicieux. Arrive-t-il

(1) Eccl. iv, 6.

quelque chose de fâcheux à certaines personnes, elles ne se possèdent plus ; c'est le démon de la haine, de la vengeance qui les entraîne, et les paroles les plus odieuses s'échappent de leurs lèvres. Que de gens dont la bouche est pleine de malédictions ? Leur a-t-on volé quelque chose ; un domestique, par imprudence, leur a-t-il renversé une chaise, cassé un verre ; eux aussitôt de dire : *Le diable t'emporte, maudit fou.*—Qu'il s'en aille au fin fond des enfers, et autres abominations semblables.

Les malédictions les plus dignes de blâme et d'horreur sont celles que les parents lancent contre leurs enfants, et celles que le mari et la femme, que les frères et les sœurs se lancent les uns aux autres. Unis par les liens les plus étroits, ils doivent s'aimer et se supporter mutuellement ; comment peuvent-ils donc prendre plaisir à s'entre-déchirer ? Frères et sœurs, n'avez-vous pas le même sang qui coule dans vos veines ?

Pourquoi donc vous accabler d'insultes ? Epoux inhumains, comment osez-vous vous déchaîner contre une épouse qui n'est avec vous *qu'une même chair*, et avec laquelle vous ne devez former *qu'un cœur et qu'une âme* ? Parents dénaturés, comment pouvez-vous souhaiter la mort à ceux à qui vous avez donné la vie ? Pour quelque léger tort dont vous les croyez ou voyez coupables, vous vous emportez aussitôt, et dans l'aveuglement de votre fureur, vous voulez que la langue leur sèche, que la terre les engloutisse, etc., et vous vous oubliez jusqu'à donner au démon cet enfant qui est votre sang et *que vous aimez*, que Jésus-Christ a racheté au prix de sa vie, et que le Père céleste réclame pour le mettre au nombre de ses élus ! Et c'est ainsi que la violence de votre caractère vous fait participer au crime abominable de ces païens qui immolaient leurs fils et leurs filles aux esprits infernaux (1). Et vous vous plai-

(1) Ps. cv. 37.

gnez, après cela, coupables et malheureux parents, *de ne pouvoir être les maîtres de vos enfants ?* Vous dites qu'ils vous désolent et vous font mourir de regrets par les chagrins et les inquiétudes qu'ils vous causent, par les désordres où ils se plongent, par les déshonneurs qu'ils attirent dans vos familles ? Je n'en suis point surpris : ils ressemblent au maître à qui vous les avez donnés. Satan exerce sur eux son empire ; il les rend *désobéissants, rebels, et vicieux comme vous ;* pervertis qu'ils sont par vos mauvais exemples, ils répètent les malédictions que vous leur avez apprises dès leur plus tendre enfance, et Dieu veuille qu'ils ne vous donnent pas, aussi à leur tour, ce que l'on ne voit que trop souvent !

Ce qu'il y a de bien certain, c'est que les malédictions des pères et mères contre leurs enfants portent coup, témoin la malédiction que Noé porta contre son fils Cham, dont les descendants portent enco-

re aujourd'hui la peine. Ce qui a fait dire au Sage *que les malédictions des mères renversent les maisons, jusqu'à en arracher les fondements* (1).

Des mots grossiers.

Mais nous ne devons pas manquer de stigmatiser ici, *comme se rapprochant des malédictions*, ce langage grossier et brutal, ce langage des halles et des carrefours, tout plein de paroles outrageantes, telles que celles de *sorcier*, de *chien*, de *v...* etc..., où l'on fait gronder encore, comme pour lui donner plus d'énergie, ces mots sales, qu'une bouche honnête n'ose prononcer, et qu'on ne désigne que par les lettres initiales, *b, f, c*, où l'on joint aussi quelque fois le mot *Sacré*, qui signifie ou une chose sainte ou une chose abominable, dévouée à l'anathème, et qui renferme, par consé-

(1) Eccli. iii. 11.

quent, ou un blasphème affreux, ou une injure atroce. Un chrétien ne doit pas perdre de vue, que Jésus-Christ, dans son Evangile, condamne sous les peines les plus sévères, toute qualification odieuse, tout mot offensant pour le prochain, qu'Il ne veut pas même qu'on traite de *fou*, d'*insensé* (1).

3^o *Contre les créatures privées de raison.* — Quelle folie de s'emporter contre le froid ou le chaud, contre le vent ou la pluie, contre les bêtes, contre les instruments de travail, tels que le bois ou la pierre, ou autres objets qui sont tout à fait sourds à nos paroles ou n'y comprennent rien ! Quoi ! parce qu'une chose nous incommode ou ne nous réussit pas selon nos désirs, est-ce une raison de jurer, de tempêter, d'exécrer ? Parmi les diverses créatures sorties de la maison de Dieu, il n'en est aucune qui ne soit ou ne puisse être de quelque utilité.

(1) Matth. v. 22.

Les *maudire*, c'est abuser du pouvoir que Dieu nous donne sur elles, c'est reconnaître très mal les services qu'elles nous rendent, c'est mériter que le Seigneur nous en prive.

Les imprécations de leur nature sont un péché très grave.

Les imprécations réunissent souvent, tout à la fois, la bassesse, la grossièreté, la barbarie, le blasphème et le sacrilège. Quelle fureur d'appeler sur soi ou sur les autres les vengeances divines, de se donner soi-même au démon, de lui dévouer ses voisins, ses amis et ce qu'on a de plus cher : sa femme, ses enfants !...

Proférer des malédictions, c'est 1^o combattre l'esprit de Jésus-Christ. Ce divin Sauveur n'a respiré que bonté, douceur, charité ; il n'a jamais rendu malédiction pour malédiction, ni menace pour menace : *quand on l'a chargé d'injures, il n'a point*

répondu par des injures ; quand on l'a maltraité, il n'a point fait de menaces, mais il s'est livré entre les mains de celui qui le jugeait injustement (1).

Il nous recommande de bénir nos persécuteurs, de faire du bien à ceux qui nous font du mal : *Bénissez ceux qui vous persécutent (2).* C'est donc lui être opposé que d'éclater en invectives contre ses frères. C'est 2^o se laisser conduire par l'esprit du démon, cet ennemi de Dieu et du genre humain, toujours plein de rage. C'est lui qui anime la langue accoutumée à maudire ; *il s'en sert, dit St. Jean Chrysostôme, comme de l'organe et de l'instrument le plus propre qu'il ait pour nous induire au péché (3).*

Avoir souvent le *diable* dans la bouche, c'est une marque qu'on l'a souvent dans le cœur. C'est 3^o faire l'office des damnés. Ces malheureux, dans le désespoir qui les

(1) 1 Pet. II. 23.

(2) Rom. XII. 14.

(3) Hom. 60. ad pop. Ant.

pousse, vomissent toute sorte de malédictions, malédictions contre Dieu, malédictions contre eux-mêmes, malédictions contre les autres. Prononcer comme eux des malédictions, c'est s'associer à leur malice, à leurs hurlements, à leurs blasphèmes ; c'est former avec eux un chorus infernal.

Les imprécations retombent sur ceux qui les profèrent.

O vous qui, à la moindre contradiction qui vous arrive, au moindre dommage qu'on vous cause, êtes toujours prêts à lancer l'imprécation, que prétendez-vous faire ? En invoquant le courroux céleste sur ce qui vous fâche et vous nuit, voulez-vous que Dieu serve de ministre à votre fureur ? Prétendez-vous le rendre exécuteur de vos pensées de vengeance ? Mais alors, quelles injures ne faites-vous pas à ce Dieu de patience et de sainteté ? Par cette hideuse dépravation de votre cœur,

vous outragez à la fois, la religion et la charité. D'un autre côté, quel avantage retirez-vous de vos malédictions ? Réparent-elles le tort qu'on vous a fait ? Diminuent-elles la perte que vous avez éprouvée ? Hélas ! elles ne font qu'ajouter à cette perte, qui, le plus souvent, n'est rien, une autre perte bien plus grande, celle du ciel. Incapables de nuire à celui à qui elles s'adressent, elles vous font à vous-mêmes, le plus grand mal : elles blessent votre âme de la manière la plus cruelle, puisque, par exemple, souhaiter *la mort à quelqu'un*, c'est, devant Dieu, *se rendre homicide*, dit St-Jean-Chrysostôme.

La malédiction, dit l'Esprit-Saint, est comme une pierre qui retombe sur la tête de celui qui l'a lancée (1).

Cet homme a aimé la malédiction, ajoute le prophète, eh bien ! la malédiction sera son partage ; il a rejeté la bénédiction, elle s'éloignera de lui. La malédiction

(1) Pr. xxvi.

L'environnera comme d'un vêtement ; il en sera tout couvert. Ce n'est pas assez. On ôte quand on veut, un habit qui incommode ; mais il n'en est pas ainsi de la malédiction ; elle pénétrera comme de l'eau au-dedans de cet homme ; elle s'écoulera comme de l'huile jusque dans ses os ; il en sera tout environné comme d'une ceinture (1) ; c'est-à-dire, suivant l'expression de Théodoret, commentant ce passage, qu'il sera au-dedans et au-dehors exposé à tous les traits de la vengeance divine, qui n'épargnera aucune partie de son âme ni de son corps, et qui le rendra tout entier une victime de la malédiction dès ce monde, et l'objet éternel de sa justice dans l'autre.

Toute malédiction n'est pas un péché mortel.

Quelque condamnables que soient les

(1) Ps. C. VIII.

malédiction, il ne faut pas cependant se former une fausse conscience, et croire que tout soit péché mortel en cette matière. Ces façons de parler expriment sans doute bien du dérèglement ; néanmoins, c'est l'intention de celui qui en use, qui en fait la principale malice (1).

Précisons de notre mieux la gravité des fautes qu'on peut commettre en ce genre.

Maudire de bouche, ce n'est *en soi* et *hors d'un grand scandale*, qu'un péché véniel, et maudire de cœur et avec un véritable désir que le mal arrive, c'est un péché mortel ou véniel, selon que le mal que l'on souhaite est plus ou moins notable. Néanmoins, ce n'est pas un péché mortel de désirer un mal considérable, quand ce désir part *d'un premier mouvement* de passion ; mais il y a faute grave quand il y a pleine advertance, et que la volonté y adhère.

Maudire les bêtes par un motif de hai-

(1) St-Thom. som. Théo. 1. 22, q. 76, a. 3.

ne pour le maître à qui elles appartiennent, c'est un péché mortel ou véniel selon que leur perte est de nature à causer plus ou moins de dommage. Les maudire dans un transport de colère, ce n'est en soi qu'un *péché véniel*, parce que les créatures privées de raison ne sont capables de bien ni de mal que par rapport à l'homme pour qui elles sont faites. De là vient encore que, lorsqu'elles ont comme coopéré à un grand malheur, on peut les maudire sans péché. C'est par là que St. Thomas excuse Job, qui maudit le jour de sa naissance comme étant le temps auquel il avait été assujetti aux maux dont il avait été accablé. C'est par là aussi qu'il excuse David, qui maudit les montagnes de Gelboé comme étant le lieu où l'armée du peuple de Dieu avait été taillée en pièces.

Mais comme, lorsqu'une fois on est engagé dans cette voie, on est fort exposé à aller beaucoup trop loin, le mieux est de s'abstenir de toute malédiction.

Moyens de se corriger de l'habitude de jurer ou maudire.

Quant à ceux qui en ont contracté l'habitude, ils doivent faire tous leurs efforts pour s'en corriger. Voici quelques moyens que nous pouvons indiquer à ce sujet :

1^o Désavouez sincèrement, devant Dieu, votre mauvaise habitude, et prenez la résolution de ne rien négliger pour la surmonter. Dès lors, vous cesserez d'être *coupables* en ce qui vous échapperait après un pareil désaveu.

2^o Faites tous les jours une prière, comme un *Pater* et un *Ave*, pour demander à Dieu la grâce de vous corriger.

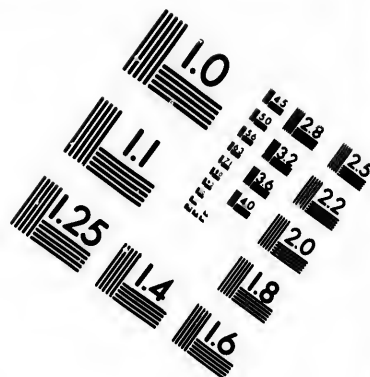
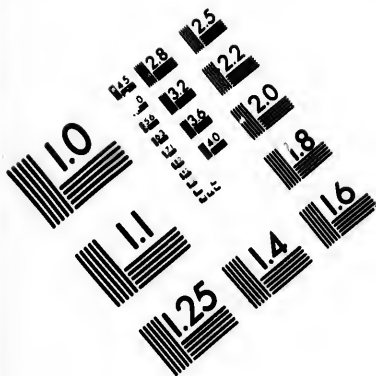
3^o Appliquez-vous à dompter l'impétuosité de votre caractère. Le naturel des bêtes les plus sauvages s'adoucit à force de les surveiller et d'en prendre soin. -- Soyez assurés que, si vous le voulez bien, vous surmonterez cette humeur noire, bizarre, qui vous porte à vous souhaiter du mal à

vous-mêmes, ou à en souhaiter aux autres.

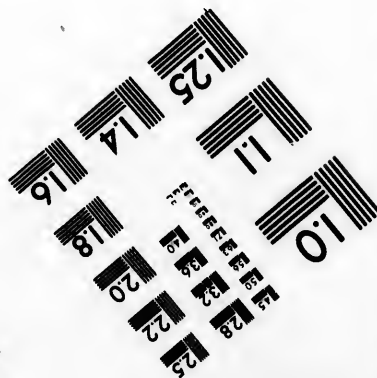
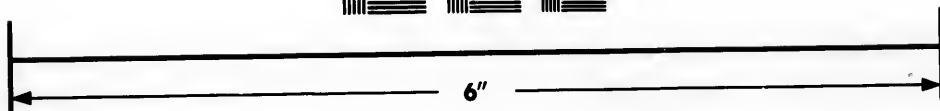
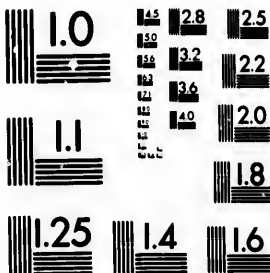
4^o A chaque parole violente, à chaque expression déplacée que vous prononcerez, faites un acte de contrition, imposez-vous quelque pénitence, donnez un sou aux pauvres, baisez la terre, et bien tôt il ne vous en échappera plus.

5^o Comme c'est ordinairement lorsqu'on est fâché contre les autres, et qu'on veut les reprendre et leur faire sentir leurs torts, qu'on prononce des malédictions, mettez une attention particulière à faire vos corrections avec une juste modération. Les correctiens trop aigres augmentent la faute, bien loin d'y remédier ; elles embrasent le feu au lieu de l'éteindre. Il faut donc corriger avec une douceur réglée par une juste sévérité, avec une sévérité tempérée par une douceur convenable, suivant cette parole de St-Grégoire : *Que la rigueur de la discipline serve de règle à la mansuétude ; et que la mansuétude serve d'ornement à la rigueur.*





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

4.5 2.8
4.0 2.5
3.6 2.2
3.2 2.0
2.8 1.8

10
5
4

Corriger ses subordonnés.

Mais ce n'est pas assez de détruire en soi le péché ; il faut de plus, comme pour le blasphème, travailler à le détruire dans les autres, les parents dans leurs enfants, les enfants dans leurs parents, les maîtres dans leurs serviteurs. Si ceux sur lesquels on a autorité ne se corrigent point après qu'on les a repris, on est obligé de les châtier. Les maîtres sont même tenus de renvoyer leurs domestiques blasphémateurs, quelque actifs et fidèles qu'ils soient, à cause du scandale qu'ils causent aux enfants et à tous ceux de la maison.

Si l'on n'a pas d'autorité sur ceux que l'on entend blasphémer et maudire, il faut demander pardon à Dieu pour eux, et répéter fréquemment, ces paroles de l'oraison dominicale : *Que Votre Nom soit sanctifié.*

Punition des jurements.

L'homme qui est adonné au jurement est

rempli d'iniquité, et sa maison sera toujours affligée (1). Le prophète Zacharie vit un jour une faux tranchante qui venait du ciel, *Video falcem volantem* (dit le texte grec pendant que le texte latin met *volumen*) et un ange lui dit que cette faux était la vengeance de Dieu, qui tomberait sur la maison du *sacreur* pour la ravager, la renverser et la consumer entièrement.

Le jureur est puni en son honneur.

Nomen impium putrescet (1). Le nom des impies répand l'infection. On ne regarde point un jureur, car le sens commun et l'expérience disent que c'est un homme méprisable, un homme de rien. Remarquez-le et vous le trouverez vrai. Il n'y a rien de si lâche que ces fanfarons qui font les rodomonts, parce qu'ils savent bien renier ou insulter Dieu pour se faire

(1) Ecclé. xxiii. 12.

(2) Prov. x. 7.

craindre des petites gens dans les occasions.

Voilà une belle vaillance de savoir bien insulter ou renier Dieu : comme si la plus petite femmelette n'en pouvait pas faire autant. Voilà un homme qui commet des péchés mortels à douzaines, et de gaité de cœur : fiez-vous en lui et en sa probité ; pour moi, je ne m'y fie point, je ne voudrais pas lui prêter trente sous sans un billet valable. Il offense Dieu pour rien, il l'offenserait bien par injustice contre vous pour de l'argent.

Le jureur est souvent puni en ses enfants

Celui qui honore son père, recevra du contentement de ses enfants (1). Vous ne recevez que du mécontentement des vôtres ; ils vous parlent arrogamment, sans respect : ils font très mal ; mais, vous n'avez rien à dire, ils vous rendent la pareille.

(1) Ecclé. III. 6.

Vous parlez mal de votre Père céleste, vous l'insultez. Votre fils se moque de vous et vous insulte. Rendez à Dieu ce qui est à Dieu, et on vous rendra ce qui vous revient de droit : l'obéissance, l'amour et le respect.

Conclusion.

Dieu terrible ! c'est au milieu de la foudre et des éclairs que vous m'inspirez la frayeur de votre Nom adorable ; c'est sous cet appareil redoutable que vous m'annoncez que vous ne laisserez pas impuni celui qui aura blasphémé votre Nom sacré. Je viens d'apprendre en combien de manière j'ai eu le malheur de l'outrager jusqu'ici. Combien de jurements, de blasphèmes, d'imprécations, de paroles grossières, ma langue encore enfantine n'a-t-elle pas déjà prononcés ? Soyez béni, ô mon Dieu, dans les siècles des siècles ! Je veux, maintenant, arrêter ma langue téméraire ! C'en est fait, ô mon Dieu ! Je

vais la punir, je vais arrêter dès son origine, l'habitude qu'elle a prise. S'il m'échappe encore quelque blasphème ou quelque imprécation, j'en ferai sur-le-champ pénitence ; j'habituerai ma langue à un langage plus doux et plus honnête ; J'en forme la résolution ; faites moi la grâce de l'accomplir ; je vous le demande par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la Très-Sainte Vierge. Ainsi soit-il.

Auteurs cités. — St. Bernard ; St. Ephrem ; Guillois, catéchisme ; D'Autrive, catéchisme de persévérance ; Père Lejeune, sermons ; Conférences ecclésiastiques de Montréal ; Annotations théologiques, (Collège de l'Assomption).

TRAITS HISTORIQUES

L'histoire que je veux raconter est très véritable, dit le Père Le Jeune. Les réprouvés ne la croiront pas, mais s'en moqueront, n'importe, c'est à leur dam ; les prédestinés la croiront et en feront leur profit. De notre temps, dit le Père, en nos jours, en France, il n'y a pas longtemps, un jeune gentilhomme, grand blasphémateur, alla se coucher après avoir prononcé plusieurs blasphèmes, sans autre forme de prières. Ses frères, l'avertissant de demander pardon à Dieu, il s'en moque. Sur le minuit, un grand homme noir monte en leur chambre, frappe à la porte, et en frappant l'ouvre et entre ; il allume un grand feu en la cheminée, il y met une chaudière remplie d'eau, il va tirer par les pieds ce blasphémateur au milieu de ses deux frères, et à leur vue, il l'étend sur la table, le coupe en quartiers, met les pièces dans l'eau bouillante, il siffle deux ou trois fois, comme pour appeler des chiens ; voilà que deux gros dogues montent et entrent, il répand la chaudière au milieu de la chambre, et leur donne à dévorer les membres de cet infortuné.

Un de ses frères qui était présent, et qui s'est fait capucin, était encore vivant du temps du Père Lejeune ; il était compagnon du père Provincial et racontait ce fait à ses intimes.

CORÉ, DATHAN, ABIRON.

Du temps de Moïse vivait trois hommes pervers, Coré, Dathan et Abiron, qui, unis à deux cent cinquante autres Israélites, voulurent lever contre Moïse et Aaron l'étendard de la révolte. Ils joignirent au crime de rébellion des blasphèmes contre Dieu. Moïse, d'après l'ordre du Seigneur, ordonna à tout le peuple de se séparer d'eux, et dit : " Vous allez savoir que je tiens ma mission du Seigneur, et que je ne fais rien de moi-même. Si les coupables meurent d'une mort ordinaire, et qu'ils soient seulement frappés d'une plaie semblable à celle des autres hommes, le Seigneur ne m'a point envoyé ; mais si la terre, ouvrant son sein, les engloutit et tout ce qui leur appartient, de sorte qu'ils descendent en enfer tout vivants, vous saurez qu'ils ont blasphémé le Nom du Seigneur.

(1) Serm. P. Lejeune.

— A peine Moïse avait-il cessé de parler que la terre se fendit sous leurs pieds et les dévora, eux, leurs tentes et tout ce qui leur appartenait. Israël fut rempli d'effroi. Tous prirent la fuite, dans la crainte que pareil malheur ne leur arrivât.

SENNACHERIB.

Ce prince, ayant vaincu l'Egypte, se flatta de devenir maître de Jérusalem sans coup férir. Pour déterminer les habitants à se rendre, il envoya trois de ses premiers officiers, chargés de leur dire de sa part : " Pourquoi vous obstinez-vous à résister à ma puissance ? Ne vous laissez point séduire par les discours d'Ezéchias, ni par les promesses qu'il vous fait d'échapper à mes coups. Prenez un meilleur parti ; rendez-vous à moi, et votre vie sera en sûreté. Votre roi vous trompe, quand il vous assure que son Dieu vous délivrera. Les dieux des autres peuples ont-ils pu défendre leurs pays contre l'effort de mes armes ? Il n'en est pas un seul qui ait eu ce pouvoir. Comment donc vous flattez-vous que votre Dieu fera ce que tant d'autres n'ont pu faire ? Ces officiers avaient ordre de remettre à Ezéchias une lettre qui contenait les mé-

mes blasphèmes. Le prince, après avoir lu cette lettre, alla, au temple, pénétré de douleur ; il étendit sous les yeux du Seigneur cet écrit, et, prosterné au pied de l'autel, il adressa à Dieu cette prière touchante : " Seigneur, Dieu d'Israël, qui êtes le maître de tous les royaumes du monde, ouvrez les yeux, et voyez l'impunité de vos ennemis ; prêtez l'oreille, et écoutez les blasphèmes qu'ils profèrent contre vous. Il est vrai, Seigneur, qu'ils ont brûlé les idoles qu'on y adoraient ; mais ces idoles n'étaient pas des dieux : ouvrage de la main des hommes. Levez-vous, Seigneur, vengez-vous de l'outrage qu'ils vous font, en vous comparant à ces dieux impuissants. Sauvez-nous des mains de ce roi impie, afin que tous les royaumes de la terre apprennent que vous êtes le véritable Dieu." Le Seigneur exauça la prière d'Ezéchias, et lui fit annoncer par son prophète Isaïe, ces paroles consolantes. Voici ce que le Seigneur dit contre Sennachérib : " Qui as-tu insulté ? A qui s'adressaient tes blasphèmes ? Tu as outragé le Saint d'Israël : c'est moi que tu as attaqué. J'ai entendu tes discours insolents, et j'en ai médité la vengeance. Je te mettrai un cercle

dans les naseaux, et un mors à la bouche, pour réprimer ta fougue. Je te ferai retourner par le même chemin que tu as pris pour venir ici. Vous Ezechias, conducteur de mon peuple, rassurez-vous. Le roi d'Assyrie n'entrera point dans cette ville ; il n'en approchera pas même assez pour y faire tomber ses flèches ; il ne l'assiégera pas ; mais il retournera par où il est venu. Je protégerai Jérusalem, et je la sauverai en considération de mon serviteur David."

La prédiction d'Isaïe ne tarda pas à s'accomplir. Sennachérib avait rassemblé ses troupes et se disposait à former le siège de Jérusalem. Déjà les ordres étaient donnés pour l'exécution de son dessein ; mais la nuit suivante l'ange du Seigneur vint dans le camp des Assyriens et tua cent-quatre-vingt mille hommes de cette armée formidable. Il n'échappa de ce carnage qu'un petit nombre, avec le roi, dont la punition aurait été imparfaite s'il n'eût pas survécu à sa défaite. Cette scène effroyable se passa sans bruit, et le sommeil de Sennachérib n'en fut point interrompu. Ce prince se leva au point du jour, et, étant sorti de sa tente, il vit la terre jonchée de cadavres. A cette vue, saisi d'ef-

froi, il s'enfuit sans délibérer, croyant venir à tout moment, le glaive levé sur sa tête ; il court se réfugier dans sa capitale : c'était un asile bien mal assuré, contre les courroux du ciel, qui le poursuivait. Peu de temps après, il fut assassiné par deux de ses fils, dans le temple de son idole.

L'ENFANT BLASPHEMATEUR.

Saint Grégoire le Grand fait mention dans ses dialogues (1), d'un enfant de cinq ans, appartenant à une famille noble de Rome, qui avait pris l'habitude de blasphémer, à l'imitation des domestiques de la maison. Son père ne prit pas la peine de le corriger. La justice divine les punit exemplairement tous les deux. Un soir, après avoir blasphémé plus que de coutume pendant le jour, l'enfant vint rejoindre son père. Tout-à-coup, saisi d'effroi, il se mit à crier qu'il voyait des hommes noirs qui voulaient l'entraîner avec eux. A ces mots, il se jette dans les bras de son père, en répétant ses blasphèmes accoutumés ; mais au même instant, il rendit l'âme.

(1) Hh. iv, cap. 13.

COMMENT NESTORIUS FUT PUNI DE SES
BLASPHEMES.

Nestorius, hérésiarque fameux, vit, sur la fin de ses jours, croître ses maux avec son impiété. Après plusieurs fuites pénibles, marqué pour ainsi dire dès ce monde du seau de la réprobation, on dit que son corps se pourrit tout vivant, et que sa langue, organe de tant de blasphèmes contre Jésus-Christ et sa Très-Sainte Mère, fut rongée de vers.

Contraint de fuir encore dans cet état, il se tua en tombant de cheval.

MORT DE JULIEN L'APOSTAT.

Le philosophe Libanius, ami et partisan de l'empereur Julien l'apostat, demanda un jour à un chrétien de sa connaissance, ce que faisait en ce moment, le *Fils du Charpentier* ? Il désignait ainsi, par dérision, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le chrétien lui répondit sans hésiter : Le Dieu, Créateur de l'univers, que tu appelles par mépris le *Fils de Charpentier*, est occupé en ce moment à faire un cercueil pour ton Julien.

La prophétie se trouva véritable.

Bientôt après, on apprit que l'empereur avait péri d'une manière funeste. Blessé grièvement d'une flèche partie on ne sait d'où, il recueille dans le creux de sa main le sang qui découlait de sa blessure, et le lançant vers le ciel; il blasphéma jusqu'au dernier soupir. En disant: *tu as vaincu Galiléen !* (1)

LES JOUEURS BLASPHEMATEURS.

En Espagne, un joueur ayant perdu tout son avoir au jeu, se mit à parier jusqu'à ses habits, qu'il perdit aussi. Transporté de colère à cause de sa mauvaise fortune, il prend les armes, monte à cheval, et se rendant sur la place publique, il provoque en duel quiconque croyait à l'existence de Dieu. A ce discours, chacun frémit d'horreur, ne sachant s'il devait en croire à ses oreilles et personne ne songea à confondre le blasphémateur.

Mais le ciel se chargea de le faire. On était au milieu de l'hiver; une guêpe parut, quoique ce ne fut pas la saison, et piqua le cavalier sous son casque, si bien qu'il fut forcé de l'ôter et de le jeter à terre. La guêpe alors s'attacha à son vi-

(1) Baron annal. Eccl. Anan. 363.

sage et le tourmenta si cruellement que, ne pouvant se défendre à cheval, il en descendit, et fut réduit à se cacher la face contre terre. Là guêpe le poursuivait toujours, le mordit en mille manières, et elle ne le lâcha point qu'il n'eût publiquement retracté son blasphème avec des gémissements qui sortaient de son cœur (1). St-Thomas de Catimpré cite une punition encore plus tragique. Le fait se passe dans une campagne de la province de Labour, au royaume de Naples.

Un juif jouait aux dés avec un chrétien, un jour de vendredi saint. Le juif ayant perdu une somme considérable se mit à blasphémer d'une manière horrible contre Jésus-Christ, il veut ensuite reprendre le jeu, mais il éprouve une contraction soudaine des nerfs de la main ce qui l'irritant encore d'avantage, il s'efforce de culbuter la table en vomissant de nouveaux les plus odieux blasphèmes contre Notre Seigneur et sa sainte Mère, aussitôt la vengeance divine éclate sur lui, il tombe lui-même à la renverse, ses yeux roulent dans leur orbite, et il expire. Le chrétien qui avait

(1) Ungarus Miracit. in capto Symboli.

joué avec lui fut tellement frappé de cette scène qu'il en perdit l'esprit et qu'il ne fit plus que languir misérablement le reste de ses jours.

LES BLASPHEMATEURS FOUROYÉS.

Dans la commune de Capian, près de Langoiron (Gironde), un homme d'une certaine influence, et qui, partisan de Cabet et de Proud'hom, propageait par ses discours, les doctrines communistes, sceptique d'ailleurs, esprit fort au premier degré, se trouvant, le dimanche de l'octave de la Fête-Dieu, chez un barbier dont la boutique est à quelques pas de l'église. Là, à l'heure même de la messe, il développait devant quelques personnes ses funestes enseignements, lorsqu'un violent orage vint à éclater tout à coup. Notre esprit fort, se tournant vers le ciel embrasé, se mit à défier la foudre et à lui lancer son ironie, en lui criant comme il eût fait à un peloton ; *allons, feu ! feu !* La foudre, comme si elle eût entendu son appel, ou plutôt son défi, fondit de la nue sur lui et le terrassa au milieu de son auditoire épouvanté. Le fluide, s'ouvrant un passage au-dessus de l'épaule droite et pénétrant

sous ses habits, le brûle dans presque toutes les parties du corps, sortit par la semelle de ses souliers, renversa deux personnes à son côté sans leur faire aucun mal et disparut. — Ce ne fut que deux heures après que cet homme reprit connaissance. Le médecin de Langoiron lui a prodigué ses soins et on le croit hors de danger. Cet événement a jeté la stupeur dans toute la commune.

LE DERNIER SOUPER D'UN BLASPHEMATEUR.

Au commencement de février 1847, plusieurs ouvriers étaient à table dans une auberge de la commune de Gaupillières, Reufougères, l'un d'eux, se prit à jurer le Nom de Dieu, plus par habitude que par mauvaise intention. Le maître du logis, nommé Silvain Levailant, lui fit à cet égard quelques remontrances amicales qui furent bien accueillies par cet ouvrier, qui, du reste, avait des sentiments religieux. Alors un autre convive, ouvrier tisserand, prit la parole à son tour, et commença à nier qu'il y eût un Dieu, et puis il se mit à vomir contre Dieu et la religion les plus horribles blasphèmes. Le sieur Levailant cherche à calmer cette frénésie par des pa-

roles de douceur. L'ouvrier répond avec ironie : " Ton Dieu ! je veux aller souper ce soir avec lui ! et au même moment il tombe comme frappé d'un coup de foudre, la face contre terre ; il avait cessé de vivre. On ne saurait peindre la stupéfaction des assistants, qui ont vu avec raison, dans cette mort, une punition du ciel (1).

AUTRE MORT TRAGIQUE.

Un exemple de la vengeance céleste a eu lieu dernièrement dans la commune de Cérisy-Belle-Etoile, doyenne de Flers. Pendant la semaine sainte, vers l'heure du midi, Mr le curé de Cérisy portait le saint Viatique à un malade. Au sortir de l'église, il passa devant une auberge où trois hommes étaient assis à table. A la vue du Saint-Sacrement, deux d'entre eux se levèrent et se découvrirent respectueusement, mais le troisième, loin de les imiter, se prit à les railler, et, croyant faire de l'esprit, il prononça un infâme blasphème contre Jésus-Christ et la sainte Vierge. Le

(1) *Mémorial de Rouen, cité par la Voix de la Vérité*
le 17 février 1847.

malheureux avait à peine achevé de proférer son blasphème qu'il tomba sans connaissance devant ses compagnons épouvantés. On va chercher un médecin, on appelle le vicaire de la paroisse, tous les soins du médecin sont inutiles ; à trois reprises différentes, le prêtre vint pour confesser le moribond, mais c'est en vain. Son blasphème a été sa dernière parole, il s'est agité pendant dix heures dans des convulsions effrayantes, puis il a expiré après s'être lui-même, soit dans sa chute, soit dans son délire, coupé la langue avec ses dents (1).

LE PIEUX ENFANT.

A Namur, où les Frères des Ecoles Chrétiennes travaillent avec tant de succès, comme dans toutes les villes où ils sont établis, à donner à la jeunesse une éducation solidement vertueuse, un de leurs élèves, enfant de dix à onze ans donna, il y a quelques années, une preuve bien touchante de sa foi. Il rentrait peut être un peu tard de la classe, et son père en colère l'en reprit vivement, en jurant

(1) Semaine de Seez, juin 1873.

le nom de Dieu. Ce pauvre enfant, tout décontenancé d'avoir donné lieu à ces blasphèmes, se jeta à genoux et lui dit : " Mon père, je vous en prie, battez-moi, mais ne jurez plus." Le père interdit en voyant l'horreur que témoignait cet intéressant enfant de ces abominables exécutions, profita de la leçon et n'osa plus blasphémer.—Ah ! que de fautes, s'ils le voulaient, les enfants chrétiens feraient éviter à leurs parents !

LE BLASPHEME EST LE LANGAGE DE L'ENFER.

Un pieux missionnaire, passant par un village, entendit des enfants blasphémer le saint nom de Dieu. Voulant leur faire comprendre combien était horrible le châtiment qui les attendait, il leur parla en ces termes : " Dans cette paroisse, mes enfants, on parle français, et si vous rencontrez par hasard un homme qui parlât allemand, vous diriez que l'Allemagne est sa patrie ; s'il parlait espagnol, vous diriez qu'il vient de l'Espagne ; s'il parlait anglais vous diriez qu'il vient d'Angleterre, et vous le regarderiez comme un étranger qui, tôt ou tard, doit retourner dans sa patrie. Eh bien ! mes enfants blasphémateurs

me comprenez-vous ? Vous êtes dans un pays catholique et vous n'en parlez pas la langue ; je comprends au contraire, par vos blasphèmes, que vous parlez celle de l'enfer. Je dirai donc que vous êtes des étrangers, que l'enfer est votre patrie, et qu'un jour vous irez rejoindre ceux qui parlent comme vous.

DEUX REMÈDES CONTRE LE BLASPÊME.

Il y avait à Paris, un brave général qui n'avait jamais reculé devant l'ennemi, mais qui n'avait jamais reculé non plus devant un juron, et quels jurons ! Grand Dieu ! non pas à faire reculer une procession, mais presque à faire reculer un régiment. Ce général se fit vieux, il perdit la santé, la force, l'activité du jeune âge, mais il garda l'habitude de jurer, et cela le tourmentait, le digne homme, car il avait conservé dans le fond du cœur des sentiments chrétiens, que l'âge et la souffrance avaient ranimés ; il voulait revenir à la pratique de la religion, et cette malheureuse habitude de blasphémer était un dernier obstacle qui le séparait encore du bon Dieu.

Sur ces entrefaites il fut atteint d'une violente attaque de goutte qui le fit cruellement souffrir, et qui l'obligea à des soins continuels pendant quelques jours. Il se décida donc à demander une de ces saintes religieuses qui se consacrent avec un si admirable dévouement au soin des malades, et, le soir même, une sœur de Bonsecours était installée près du vieux général.

Celui-ci ne tarda pas, selon son habitude, à lâcher un gros juron, des mieux conditionnés. La bonne sœur faillit en tomber à la renverse. En fait de casernes, elle n'avait habité que son couvent, et, dans ces casernes-là, on parle au bon Dieu d'une manière un peu plus respectueuse.

Néanmoins, comme c'était une femme de tête, elle se remit à l'instant même, et gronda le brave général comme ces saintes filles savent gronder.

“ Que voulez-vous ma bonne sœur ! dit le général un peu confus, je ne puis m'empêcher de jurer ! C'est une habitude de trente ans, et j'ai beau faire, je ne puis m'en débarrasser.”

Allons donc ! reprit la Sœur en souriant, j'ai entendu dire, je crois, que le

mot *impossible* n'était pas français. En tout cas, ce n'est pas un mot chrétien quand il s'agit d'un devoir à accomplir. Et, tenez, général, si vous voulez, mais là, sérieusement vous corriger de votre vilaine habitude de jurer, je vous assure, moi, que vous y parviendrez. Voyons, le voulez-vous ?

— Eh ! certainement, je le veux.

— Me promettez-vous de vous soumettre aux prescriptions ?

— Je vous le promets !

— Foi de général ?

— Foi de soldat !

— Eh bien, voici ce que je vous ordonne comme seul et unique remède. Chaque fois qu'il vous arrivera de jurer ou de blasphémer, vous me donnerez cent sous pour mes pauvres ?

— Cent sous par juron ! s'écria le général en bondissant sur son fauteuil ; mais vous voulez me ruiner, ma Sœur !

— Vous m'avez donné votre parole, général, répondit la Sœur en riant, et je ne vous la rends pas. D'ailleurs, cela dépend de vous ; ne jurez pas, et vous n'aurez rien à payer.

“ — Ne jurez pas ! ne jurez pas ! cela est

facile à dire. Ces religieuses, ça ne doute de rien. Un joli remède que vous avez trouvé là. Vous verrez que, grâce à votre invention, il me faudra mourir à l'hôpital."

Le général en dit encore davantage ; mais il avait promis, foi de soldat ! et il n'avait plus qu'à tenir sa promesse.

A la première douleur aiguë que lui causa sa goutte, il lâcha un gros juron, selon son habitude.

" C'est cent sous que vous me devez, général, lui dit tranquillement la Sœur. Où mettez-vous votre argent ? "

Le pauvre général lui montra la clef de son secrétaire, et, tandis que la Sœur prenait la pièce de cinq francs qui lui revenait pour ses pauvres, il se grattait la tête, et murmurait entre ses dents :

" Diable ! j'avais déjà oublié la convention. Il faudra que j'y fasse plus attention une autre fois. "

Une demi-heure après, seconde douleur, second juron ; mais cette fois, le général n'alla pas jusqu'au bout et s'arrêta tout court, à moitié chemin, en pensant aux cent sous qu'il allait encore perdre. Néanmoins, comme le plus gros était dit, il fal-

lait, cette fois encore, payer les cinq francs convenus.

A la troisième douleur, le général, qui trouvait que dix francs perdus étaient assez pour ce soir-là, se contenta si bien, qu'il commença à peine la première syllabe du fatal juron. A la quatrième atteinte, il ne dit plus rien du tout, et se contenta de joindre les mains en gémissant.

Le lendemain et le surlendemain, il lui arriva bien encore de s'oublier de temps en temps ; mais, comme chaque fois il payait cher son oubli, les jurons s'éloignèrent de plus en plus, et le quatrième jour, il ne jurait plus du tout. Il avait perdu quarante ou cinquante francs, que la bonne Sœur avait gagné pour ses pauvres, mais il était guéri de sa déplorable habitude.

Quelque temps après, il se confessa en brave soldat qu'il était, et depuis ce moment, il ne jura plus de sa vie, ou du moins, si rarement et si peu, que ce n'est pas la peine d'en parler.

Un paysan blasphémait toute la journée contre ses chevaux. Comme il se plaignait à son curé de ne pouvoir se corriger de

son affreuse habitude, celui-ci lui dit :
" Chaque fois qu'il vous arrivera de prononcer un blasphème, ramassez un petit cailloux, et mettez-le dans votre poche."

Le premier jour, une seule poche ne suffit pas pour contenir tous les cailloux qui représentaient le nombre de blasphèmes, mais la semaine ne s'était pas écoulée, que c'est à peine si le soir, le laboureur trouvait une pierre au fond de sa poche.

NOTRE-DAME DE LA SALETTE.

Le 19 septembre 1846, sur une montagne appelée la Salette, au diocèse de Grenoble, à peu de distance du bourg du Corps, la sainte Vierge apparaissait à deux jeunes pâtres, Mélanie et Maximin. Elle avait les yeux pleins de larmes. Elle se plaignit à ces deux enfants du nombre toujours croissant des iniquités qui se commettaient.

" Le bras de mon Fils, leur dit-elle, devient si pesant, que j'ai peine à l'empêcher de frapper le monde."

Elle annonça ensuite que les plus grands maux fondraient inévitablement sur la terre, si l'on ne se convertissait.

Or, parmi les crimes qui excitent, surtout de nos jours, l'indignation du ciel, la sainte Vierge en signala trois : le blasphème, la profanation des saints jours, et la violation du jeûne et de l'abstinence.

Cette apparition de la sainte Vierge, et les leçons qui s'y rattachent, sans être un article de foi, sont suffisamment authentiques pour mériter une pieuse croyance et inspirer de salutaires réflexions.

LES ENFANTS MAUDITS PAR LEUR MÈRE.

Une dame de Césarée, en Cappadoce, d'un rang élevé, ayant été outragée d'insultes par ses enfants, ne put supporter cette injure. Hors d'elle-même et transportée de colère, elle les conduisit aux fonts baptismaux, et là, leur donna publiquement sa malédiction. Cette infortunée mère fut exaucée pour son malheur et pour celui de ses enfants. Deux d'entre eux, Paul et Pallade, furent aussitôt saisis d'un tremblement général de tous leurs membres. La honte et l'horreur de leur état portèrent ces enfants maudits à quitter leur patrie, et ils furent un spectacle de terreur dans les différentes régions de l'empire romain qu'ils parcoururent. Paul

et Pallade vinrent heureusement à Hipponne. Tous les habitants de cette ville furent effrayés en voyant le tremblement convulsif qui les agitait sans interruption. Mais saint Augustin était alors évêque de cette ville, et de grands miracles s'opéraient par l'intercession de saint Etienne, dont on avait reçu, depuis peu, les reliques. Le saint les exhorta à gémir sur leurs péchés, et à demander à Dieu leur guérison, par l'intercession de saint Etienne ; ils le firent et furent guéris. Le peuple, qui était dans l'église, fut témoin de ce miracle ; transporté de joie, il fit retentir l'église de ses acclamations. C'est saint Augustin qui rapporte ce fait dans son ouvrage *de la Cité de Dieu* (1).

(1) Lib. xxiii, c. 8.

INDULGENCES ACCORDÉES EN FAVEUR DU
CULTE DU SAINT NOM DE DIEU.

Nous devons aimer Dieu et honorer son redoutable Nom. Récitons donc la louange suivante, en réparation des graves offenses qui lui sont faites par les blasphèmes. C'est, du reste, pour porter les fidèles à le faire avec dévotion, que Pie VII accorda l'indulgence d'une année pour chaque fois qu'ils la réciteront d'un cœur véritablement contrit. Cette concession, qui fut faite par l'organe du cardinal-vicaire, se trouve dans un rescrit du 23 juillet 1801; conservé à la secrétairerie de son tribunal.

De plus, Sa Sainteté Pie IX, par un décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences du 8 août 1847, accorda une indulgence plénière une fois par mois, à tous ceux qui réciteront une fois le jour la dite louange; mais c'est à la condition d'être véritablement contrit, de se confesser, de communier, de visiter quelque église ou oratoire public et d'y prier suivant l'intention de Sa Sainteté.

LOUANGE.

Que Dieu soit béni !

Béni soit son saint Nom !

Béni soit Jésus - Christ véritablement
Dieu et véritablement homme !

Béni soit le Nom de Jésus !

Béni soit Jésus dans le très saint Sacre-
ment de l'autel !

Béni soit la Mère de Dieu, la très sain-
te Vierge Marie !

Béni soit sa Sainte et Immaculée Con-
ception !

Béni soit le nom de Marie, Vierge et
Mère !

Béni soit Dieu dans ses Anges et dans
ses Saints !

CONSECRATION DES ASSOCIÉS AU CŒUR DE
JÉSUS.

O Jésus, je.....membre de la Ligue de votre divin Cœur, je viens vous faire amende honorable et me consacrer plus spécialement à votre saint service.

O Jésus ! vous nous aimez comme un père aime ses enfants. Vous restez dans l'Eucharistie pour être notre compagnon de route et notre ami, et, cependant, que d'hommes, par indifférence ou par mépris, passent des années entières sans daigner vous recevoir dans la sainte communion.

Vous êtes notre bienfaiteur, et beaucoup de chrétiens, hélas ! au lieu de vous bénir, blasphèment Votre Nom adorable, le saint baptême qui les fit vos enfants, l'autel qui les protège contre un Dieu irrité. Ils vont même jusqu'à s'enrôler dans des sociétés qui vous maudissent et cherchent à renverser votre Eglise sur la terre. Après s'être éloignés de vous, ces malheureux s'abandonnent ensuite souvent à tous les vices, surtout à l'intempérance, qui ruine les familles et mène à une mort de réprouvé !

Pour combattre ces grands maux, ô Jésus, et en même temps, pour consoler vo-

tre divin Cœur de tant d'ingratitude, je m'engage dans la Ligue qui vous prend pour Chef et pour Père, et je vous promets solennellement, en réparation des outrages qui vous sont faits :

1^o De communier au moins quatre fois l'an.

2^o De ne pas blasphémer et d'empêcher mes subordonnés de blasphémer.

3^o De ne jamais entrer dans les débits de boissons pour y boire.

Aidez-moi, ô Jésus, à garder fidèlement ces promesses. Qu'elles soient la bénédiction de ma famille, que je consacre d'une manière spéciale à votre divin Cœur !

Jésus, Marie, Joseph, assistez-moi pendant la vie et protégez-moi à l'heure de la mort. Ainsi soit-il.

Doux Cœur de Jésus, soyez mon amour. (300 j.)

Doux Cœur de Marie, soyez mon salut. (300 j.)

Cœur Sacré de Jésus, ayez pitié de nous. (100 j.)

Mon Jésus, miséricorde. (100 j.)

Aimé soit partout le Sacré Cœur de Jésus. (100 j.)

Jésus, doux et humble de Cœur, rendez

mon cœur semblable au vôtre. (300 j.)

Cœur immaculé de Marie, priez pour nous. (100)

N.-D. du Sacré-Cœur, priez pour nous. (100 j.)

CHAPELET DU SACRÉ-CŒUR.

Sur la croix : — *La prière de saint Ignace.*

Ame de Jésus-Christ, sanctifiez-moi ; Cœur de Jésus-Christ, enflammez-moi (*ad lib*) ; Corps de Jésus-Christ, sauvez-moi ; Sang de Jésus-Christ, enivrez-moi ; Eau qui sortit du côté de Jésus-Christ, lavez-moi ; Passion de Jésus-Christ, fortifiez-moi ; O bon Jésus, exaucez-moi ; Cachez-moi dans vos plaies ; Ne permettez pas que je me sépare de vous ; Contre l'ennemi de mon salut, protégez-moi ; Appelez-moi à l'heure de ma mort ; Et ordonnez que j'aïlle à vous, afin que je vous bénisse avec vos élus, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il. (300 jours d'ind.)

Sur les gros grains : — Jésus, doux et humble de Cœur, rendez mon cœur semblable au vôtre. (300 jours d'ind.)

Sur les petits grains : — Doux Cœur de Jésus, soyez mon amour. (300 jours d'ind.)

A la fin de chaque dizaine : — Doux Cœur de Marie, soyez mon salut ! (300 jours d'ind.)

On termine par les invocations suivantes :

Cœur Sacré de Jésus, ayez pitié de nous. (100 j.)
 Cœur Immaculé de Marie, priez pour nous. (100)
 Notre-Dame du Sacré-Cœur, priez pour nous !
 (100 jours d'indulgences).

PRIÈRE DE SAINT BERNARD.

Souvenez-vous, ô très pieuse Vierge Marie, qu'on n'a jamais ouï dire qu'aucun de ceux qui ont eu recours à votre protection, imploré votre assistance et demandé votre intercession, ait été abandonné. Animé d'une pareille confiance, ô Vierge des vierges, et notre Mère, je cours à vous, je viens à vous ; gémissant sous le poids de mes péchés, je me prosterne à vos pieds, ô Mère du Verbe, ne méprisez pas mes prières, mais écoutez-les favorablement et daignez les exaucer. Ainsi soit-il.

FIN.

TABLE DES MATIERES.

PREMIÈRE PARTIE.

Dédicace	5
Grandeur de Dieu	7
Le Nom de Dieu	9
Comment prononcer le Nom de Dieu.....	13
Manque de respect au Nom de Dieu....	14
Qu'est-ce que le blasphème.....	15
Diverses espèces de blasphèmes.....	18
Une parole ou une action injurieuse à Dieu	20
Le blasphème contre Dieu est ou énon- ciatif, ou déshonestatif, ou exécra- toire	21
I. Du blasphème énonciatif.	24
II. Du blasphème déshonestatif	27
III. Du blasphème exécutoire.....	28
Abus du Saint Nom de Dieu.....	29
Blasphèmes contre les saints.....	33
Blasphèmes contre la religion.....	35
Le blasphème est un grand péché.....	37
Ce que le blasphémateur fait de la prière.	43
Ingratitude inqualifiable.....	44
Comment Dieu ordonna de punir le blas- phème.....	46
Lois pénales en France contre le blas- phème	48
Rigueur de la discipline Ecclésiastique...	52
Quelles excuses apporte-t-on au blasphè- me.....	56
La colère m'emporte et je blasphème...	58

TABLE DES MATIÈRES.

Je blasphème parce qu'on ne m'obéit pas. Quand je blasphème, ma femme et mes enfants me craignent et m'é- content.....	60
Remèdes contre le blasphème.....	62
Blasphèmes contre le Saint-Esprit.....	65
Législation sur le blasphème.....	67
Il faut empêcher le blasphème.....	70
Notre devoir sur ce point.....	72

DEUXIÈME PARTIE.

Des imprécations.....	74
D'où viennent les imprécations.....	75
Contre qui les imprécations sont-elles lancées.....	76
Des mots grossiers.....	81
Les imprécations de leur nature sont un péché très grave.....	83
Les imprécations retombent sur ceux qui les profèrent.....	85
Toute malédiction n'est pas un péché mortel.....	87
Moyens de se corriger de l'habitude de jurer ou maudire.....	90
Corriger ses subordonnés.....	92
Punition des jurements.....	92
Le jureur est puni en son honneur.....	93
Le jureur est souvent puni en ses enfants	94
Conclusion.....	95
Traits historiques.....	97
Indulgences.....	119
Consécration.....	121
Chapelet du Sacré-Cœur.....	123
Prière à la Sainte Vierge.....	124

